



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

24^e séance plénière

Lundi 6 octobre 2003, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 60 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/58/323)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/58/1)

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer à la déclaration faite ce matin par le représentant du Maroc au nom du groupe des 77 et de la Chine.

Dans son introduction aux rapports sur l'activité de l'Organisation et sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général commence par évoquer l'attentat abominable commis le 19 août contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad. Outre le fait que cet attentat a causé la mort de fonctionnaires dévoués de l'Organisation et de ressortissants irakiens, le Secrétaire général indique à juste titre dans son rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qu'il s'agit également

« d'un défi direct à la vision ... de la sécurité collective ancrée dans la Charte des Nations Unies et exposée dans la Déclaration du Millénaire. » (A/58/323, par. 2).

Le drapeau bleu et les Casques bleus ont toujours symbolisé l'espoir, la protection et la sécurité. Mais dans ce monde de tensions internationales croissantes, la norme semble s'éroder. Alors que nous réfléchissons, par conséquent, sur les événements du 19 août dernier, et sur l'activité de l'Organisation en général, il est peut-être nécessaire d'aller plus loin et de jeter un regard critique sur les facteurs sous-jacents. Car la seule condamnation de cet attentat – qui est bien sûr nécessaire – n'empêchera peut-être pas qu'il se reproduise ailleurs.

Le nom même de notre Organisation dénote une optique collective, laquelle provient de l'enseignement que lorsque nous sommes divisés, nous sommes vulnérables, et que nos intérêts nationaux divers sont le mieux servis par un ordre international qui bénéficie à tous.

Certes, nous avons pris conscience depuis longtemps que les divisions de l'ONU étaient lourdes de conséquences. Mais est-ce à dire que l'on devrait absolument rechercher l'accord, dans l'intérêt de l'unité, même lorsque cet accord peut aboutir à la prise de mesures non conformes avec la Charte? Voilà quelques-unes des questions qui méritent éventuellement d'être prises en compte au cours de notre réflexion et lorsque le groupe envisagé de personnalités éminentes qui se penchera sur la réforme de l'ONU commencera son important travail.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



La Déclaration du Millénaire envisage un monde exempt de la peur et à cette fin, les dirigeants du monde se sont engagés à maximiser les efforts pour prévenir les conflits. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport sur la prévention des conflits armés que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Il est à noter que, dans les cas où un conflit s'est produit, on ne saurait trop souligner combien il importe d'organiser rapidement des opérations de maintien de la paix proportionnées à l'ampleur de la tâche. Ma délégation partage, par conséquent, la préoccupation du Secrétaire général quant au fait qu'à l'enthousiasme suscité par le débat sur le rapport Brahimi n'a pas correspondu le même enthousiasme pour la mise en oeuvre de ses recommandations. Le maintien de la paix est une responsabilité collective de tous les États Membres, quelle que soit leur proximité géographique de la zone concernée.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et le développement durable en Afrique contient des recommandations qui sont toujours valables. Nous ne pouvons régler efficacement les conflits qu'en nous attaquant méthodiquement à toutes leurs causes. À cet égard, l'Union africaine, à commencer par son Conseil de paix et de sécurité, qui va bientôt commencer ses travaux, a besoin de l'assistance de la communauté internationale et d'une coopération renforcée avec l'ONU en vue de mettre en place toutes les conditions dans lesquelles la paix et le développement peuvent s'épanouir.

De même, la consolidation de la paix après les conflits est tout aussi importante que le maintien de la paix. C'est durant la période qui suit un conflit et non durant les opérations de maintien de la paix, que l'on s'attaque vraiment aux causes d'un conflit. Il faut donc une coordination plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social si l'on veut réussir le développement durable d'un pays sortant d'un conflit.

En matière de désarmement, l'ONU a mis en place des institutions chargées de superviser le désarmement. Ces institutions doivent être bien équipées et autorisées à effectuer leur travail en toute objectivité.

En Afrique, le désarmement doit prendre en compte le problème des armes légères. Les millions de vies sacrifiées dans les conflits qui ont fait rage dans

certaines parties de l'Afrique sont à imputer non aux armes de destruction massive mais aux armes légères, que ne produit aucun des pays africains touchés par ces conflits.

Nous vivons dans un monde interdépendant où les problèmes de développement sont liés aux menaces à la sécurité. La Déclaration du Millénaire aborde globalement tous les problèmes auxquels doit faire face l'humanité, parce que nous ne pouvons nous permettre de nous occuper d'un problème au détriment des autres problèmes. Nous ne pouvons donc pas combattre efficacement le terrorisme tout en ne tenant aucun compte du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous ne pouvons pas oeuvrer au développement durable tout en négligeant les menaces à la sécurité.

La Namibie estime que la parité entre les sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes sont essentiels si nous voulons atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme d'action de Beijing envisage dans le détail les moyens dont on peut parvenir à une participation équitable des femmes. Une pleine participation des femmes à la prise de décisions politique et économique est indispensable à l'égalité des sexes, facteur, à son tour, de l'élimination de la pauvreté et du renforcement de la justice sociale. La participation des femmes à la prise de décision politique est un domaine dans lequel les États Membres ont besoin non pas de mesures externes mais de volonté politique.

La Namibie salue les initiatives du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en vue d'aider les producteurs à faibles revenus des pays en développement à trouver des débouchés pour leurs produits et elle engage instamment la communauté internationale à aider l'UNIFEM à toucher encore plus de femmes, en particulier en zone rurale.

De même, alors que nous redoublons d'efforts pour léguer à nos enfants un monde digne d'eux, nous devons accorder une attention particulière aux enfants touchés par les conflits, et au nombre croissant d'orphelins du sida. À cet égard, nous saluons l'initiative du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Union africaine en vue de donner la priorité aux investissements faits dans l'avenir des enfants africains.

Le partenariat mondial dépend de la coopération. À cet égard, la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey donnera un nouvel élan à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le contexte du développement durable, la Namibie attache une grande importance à la promotion de l'utilisation équitable des ressources de l'océan et à la protection et la préservation de l'environnement marin. À cet égard, la Namibie souligne la nécessité fondamentale d'un renforcement des capacités permettant aux pays en développement de bénéficier des ressources des mers et des océans. Il est crucial, par conséquent, de mettre en place un fonds de contributions volontaires, conformément à la Partie VII de l'Accord sur les stocks de poissons, en vue d'aider financièrement les États en développement qui sont parties à l'Accord à le mettre en oeuvre.

Comme l'a clairement affirmé le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/323) :

« Pour la première fois dans l'histoire, nous disposons des ressources, des connaissances et du savoir-faire nécessaires pour éliminer la pauvreté – et cela dans les limites de l'espérance de vie d'un enfant né au moment de la Déclaration du Millénaire. » (A/58/323, par. 72)

Nous souscrivons à cette affirmation, compte tenu du fait que, si le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ne dispose toujours pas des 10,5 milliards requis chaque année d'ici 2005 pour financer les programmes mondiaux sur le VIH/sida, 800 milliards de dollars sont en revanche consacrés chaque année aux armements.

Je terminerai en disant que, tout comme nous avons besoin d'examiner dans le détail l'architecture des institutions internationales existantes, de même nous devons examiner ce que nous faisons ou ne faisons pas pour leur permettre de fonctionner efficacement. Après tout, l'ONU ne peut être qu'aussi forte et efficace que ce que nous, les États Membres, voulons qu'elle soit.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La grande majorité des défis et des menaces actuels sont mondiaux et présupposent donc comme une réponse collective basée sur le respect global des intérêts légitimes de tous les membres de la

communauté internationale et ce, dans la stricte observation des règles juridiques internationales et en faisant une utilisation générale du potentiel de diverses institutions multilatérales universelles et régionales.

Dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée, le Secrétaire général de l'ONU a noté à juste titre que l'année écoulée a été extrêmement difficile pour l'Organisation, ayant sans doute été l'épreuve d'endurance la plus sévère qu'elle ait connue ces derniers temps. Mais en même temps, cette année a montré à quel point l'ONU pouvait être flexible et pouvait, en dépit de tous ses défauts, s'adapter aux changements en tenant compte des nouveaux défis et des processus mondiaux, tout en adhérant à ses buts et à ses principes tels qu'ils ont été énoncés par ses fondateurs.

La Fédération de Russie partage les conclusions du Secrétaire général de l'ONU, à savoir qu'une organisation forte et efficace est un instrument indispensable à la réglementation des relations internationales face aux menaces réelles et potentielles, sur la base de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international. Comme le président Vladimir Poutine l'a dit depuis cette tribune, c'est là notre choix et notre position stratégique. Toutefois, comme le Secrétaire général l'observe à juste titre, la force et l'efficacité de l'Organisation dépendent directement de l'appui actif que les États Membres accorderont à sa politique, ainsi que de leur volonté d'utiliser l'ONU pour concilier des intérêts nationaux contradictoires.

Il est évident que ces dernières années, l'Organisation a dû, de plus en plus souvent, faire face à des problèmes entièrement nouveaux et à des menaces différentes mais tout aussi graves. En conséquence, l'Organisation, comme tout système compliqué, doit s'améliorer. Dans ce contexte, nous sommes de l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité urgente, à l'heure actuelle, d'envisager une réforme de tout le système des Nations Unies, y compris de ses principaux organes : le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle. Nous appuyons son intention de créer un groupe de personnalités éminentes qui, d'ici la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, auront formulé des recommandations relatives à la réforme des mécanismes susmentionnés de l'Organisation. Nous sommes prêts à prendre une part active à l'élaboration de ces propositions.

Ce faisant, il faut tout d'abord faire la part des choses et voir quelles structures et quels mécanismes de l'ONU sont encore efficaces et productifs, et voir lesquels ont déjà rempli leurs missions et ne sont plus nécessaires. C'est pourquoi nous devons faire montre d'une très grande prudence lorsque nous intervenons dans la structure et les mécanismes du fonctionnement de l'Organisation et présumer que toute mesure visant à en moderniser les instruments doit reposer sur une analyse en profondeur et des calculs précis.

La Fédération de Russie est persuadée que dans l'ensemble, le rôle central de l'ONU doit être consolidé par l'amélioration des instruments juridiques internationaux et la mise en place d'une stratégie pertinente élaborée sur la base de ces instruments.

Ce processus a commencé à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale qui a appuyé l'initiative russe et adopté la résolution 57/145 de l'Assemblée générale intitulée, « Réponses aux menaces et aux défis mondiaux ». Nous supposons que des efforts actifs devraient se poursuivre dans ce contexte et qu'un accent particulier sera mis sur l'élaboration de mesures concrètes efficaces.

Dans l'allocution qu'il a faite à la session de la présente Assemblée, le Président Vladimir Poutine a proposé l'adoption d'une nouvelle résolution qui préciserait les nouvelles mesures que prendrait la communauté internationale pour faire face aux menaces et aux défis mondiaux. Ces éléments clés auraient notamment pour objectif une interaction plus étroite entre les États sur la base d'une stratégie globale et efficace visant à régler des problèmes précis, y compris le terrorisme international, les conflits régionaux et le développement non durable.

Nous estimons que des efforts actifs et concrets dans cette direction peuvent renforcer l'autorité de l'ONU et permettre de bien définir les priorités du processus de réforme. Nous espérons également que le groupe d'experts de haut niveau, actuellement mis en place par le Secrétaire général, apportera une contribution considérable à cette tâche. Nous demandons à tous les États d'appuyer ce projet de résolution de l'Assemblée générale.

Nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général en vue de renforcer le principe de la primauté du droit en tant qu'élément fondamental des relations internationales contemporaines. Pour la Russie, ceci est impératif. Nous voyons bien que le

droit international est soumis à des processus complexes qui ont parfois des incidences sur les fondations mêmes de l'ordre juridique international.

Nous pourrions citer comme exemples le développement rapide de la justice pénale internationale au cours de ces dernières années, les conditions et les limites du recours à la force dans le contexte de la lutte contre le terrorisme international, l'évolution de la situation en ce qui concerne le droit international relatif aux droits de l'homme et le renforcement des régimes de non-prolifération pour les armes de destruction massive.

Dans cet ordre d'idées, nous estimons digne d'attention la proposition faite par le Secrétaire général demandant que l'on réfléchisse aux moyens, par des actions conjointes, de traiter efficacement des problèmes qui font que certains États s'estiment particulièrement vulnérables, ce qui les pousse à prendre des mesures unilatérales.

Nous croyons également qu'il est de la plus haute importance que l'ONU devienne, en pratique, la base de la coalition mondiale de lutte contre le terrorisme. Nous prenons note du rôle du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, qui devrait devenir un instrument pratique pour lutter efficacement contre la menace terroriste.

Un point important de l'ordre du jour de l'ONU continue d'être l'amélioration des mécanismes de maintien de la paix. L'ONU doit pouvoir procéder à un déploiement plus rapide et plus efficace des opérations de maintien de la paix et, le cas échéant, des opérations d'imposition de la paix. Ceci bien entendu doit être fait en conformité totale avec la Charte des Nations Unies qui définit clairement le rôle-clé du Conseil de sécurité dans toutes les phases d'une opération de maintien de la paix, de son autorisation et de l'élaboration de son mandat à sa conclusion.

Ce qui est particulièrement important dans ce contexte est de ne laisser personne contourner l'autorité du Conseil de sécurité, en particulier dans des situations où l'on pourrait recourir à la force au nom de la communauté internationale. Au cours de ce processus, les mesures militaires doivent faire l'objet d'une concertation et elles doivent être raisonnables et suffisantes.

Comme le Président de la Fédération russe, M. Poutine, l'a souligné, notre pays est prêt à accroître

sa participation tant dans les opérations menées sous l'égide de l'ONU que dans les opérations menées par une coalition autorisée par le Conseil de sécurité. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est important de veiller à la continuité des activités de maintien de la paix de l'ONU dans les « points chauds », de la diplomatie préventive et de la prévention des conflits armés à l'instauration et au maintien de la paix et à la construction pacifique après les conflits.

Nous sommes heureux de constater qu'au cours de l'année écoulée, l'ONU a enregistré un certain nombre de succès dans le règlement des conflits régionaux. L'exemple de ces opérations en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et dans de nombreuses régions de conflit indiquent clairement une corrélation entre maintien de la paix et relèvement socioéconomique dans les pays déchirés par les conflits.

Dans ce contexte, il est particulièrement important de développer davantage, pour citer le Secrétaire général, des « partenariats originaux » entre l'ONU et les organisations régionales. Parmi les exemples positifs de cette coopération, nous pouvons citer la mission de l'Union européenne en République démocratique du Congo mandatée par le Conseil de sécurité; les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FISA) en Afghanistan menées sous l'égide de l'OTAN; et le déploiement de forces multinationales de pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria, qui ont été remplacées ensuite par une opération de maintien de la paix de l'ONU.

La liste des menaces actuelles ne se limite certainement pas aux problèmes militaires, terroristes ou autre. Pour un grand nombre d'habitants de la planète, la priorité absolue consiste à contrecarrer les menaces diffuses qui pèsent sur le secteur socioéconomique comme la persistance de l'extrême pauvreté, l'inégalité des revenus, la propagation des maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement.

Nous nous félicitons de ce que l'ONU tende à accroître l'assistance aux pays afin de les aider à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, fixés à l'occasion des conférences et des réunions historiques de haut niveau qui ont eu lieu

en ce nouveau millénaire sous l'égide de l'ONU. Nous appuyons le fait de donner à l'organisation un rôle politique mobilisateur de premier plan en vue d'accroître la coordination des politiques dans le domaine du commerce, de la finance et des investissements internationaux. Il faudra pour cela renforcer davantage, sur la base du Consensus de Monterrey, la synergie entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods et, enfin, tenir compte de ce qui s'est passé lors de la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún.

Consciente, comme l'a relevé le Président Vladimir Poutine, de la haute valeur de la mission humanitaire de l'ONU, la Russie considère que cette vocation constitue l'un des principaux objectifs politiques de l'Organisation. Les crises humanitaires qui ces derniers temps, sont devenues particulièrement complexes et multidimensionnelles, nous incitent à repenser l'ensemble de nos activités en matière d'aide humanitaire. Nous convenons avec le Secrétaire général que les travaux de l'ONU, destinés à mettre en oeuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement humain qui s'est tenu à Johannesburg, devraient s'intensifier.

Nous avons également l'intention de nous employer activement à résoudre les graves problèmes touchant l'environnement. Un temps fort a été marqué dans ce secteur par la Conférence mondiale sur les changements climatiques, qui a récemment eu lieu à Moscou.

L'une des menaces mondiales les plus alarmantes est incontestablement la propagation de maladies graves telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que l'apparition de nouvelles épidémies mortelles comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à mobiliser des ressources financières supplémentaires en vue d'accroître l'efficacité de la réponse internationale. Nous proposons à cette fin la mise en place d'un système mondial de surveillance et de neutralisation de toutes les maladies infectieuses dangereuses.

À l'ouverture de la présente session le Secrétaire général a déclaré avec raison que nous sommes à la croisée des chemins. Certes, le monde a changé, mais l'ONU doit conjurer toutes ces menaces et toutes ces gageures, tant récentes qu'anciennes, sous leur nouvelle forme pernicieuse, à la fois agressives et

diffuses, car les objectifs de l'Organisation aujourd'hui sont plus réels et plus pressants que jamais auparavant.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général des rapports très complets qu'il nous a présentés à point nommé sur l'application de la Déclaration du Millénaire de l'ONU et sur l'activité de l'Organisation.

J'associe également mon pays à la déclaration faite par le représentant du Pérou au nom du Groupe de Rio.

Lorsque le Secrétaire général a soumis son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire il y a un peu moins d'un mois, il nous a prévenus, d'une façon qui a le mérite d'être franche et honnête, des risques que court notre organisation, dont l'essence même est menacée. Dans ses remarques à l'occasion du débat général de cette année, il est allé jusqu'à dire que dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales, le principe de l'unilatéralisme « constitue un défi fondamental aux principes sur lesquels, même si cela ne l'était que d'une manière imparfaite, la paix et la stabilité mondiales ont été fondées depuis 58 ans » (*A/58/PV.7, p. 4*).

Le Secrétaire a établi de façon tout à fait appropriée un parallèle entre la situation qui existait lors de la création de l'ONU et la réalité d'aujourd'hui. Les pères fondateurs de l'ONU étaient parfaitement conscients du fait que la création d'une Organisation comme celle-ci – un instrument pour le règlement pacifique des conflits et la poursuite du développement grâce à une action concertée – était la seule option viable face à un monde d'anarchie qui, à l'époque, menaçait déjà l'existence même de l'humanité.

L'Organisation des Nations Unies se fonde sur les buts et principes consacrés par la Charte signée à San Francisco, non seulement en raison de valeurs déontologiques et morales intrinsèques et irréfutables, mais également pour une raison pragmatique : c'était le seul fondement qui pouvait résister à l'épreuve du temps.

Il est tragique de constater que des valeurs consacrées par la Charte sont remises en question par l'évolution récente de la situation internationale à une époque où les progrès technologiques continus rendent les conséquences d'un recours à la force plus dangereuses et plus destructrices, à une époque où les forces indéterminées de la mondialisation ne font que

rendre l'interdépendance de toutes les nations plus évidente.

Le moment est venu pour nous de réaffirmer notre attachement au multilatéralisme ainsi qu'aux principes et valeurs qui sont au cœur même de cette Organisation. Comme l'a indiqué le Président Lula de Silva dans cette même salle il y a à peine deux semaines :

« Notre tâche principale est de protéger les peuples du fléau de la guerre et de négocier des règlements fondés sur les buts et principes de la Charte de San Francisco. N'accordons pas une plus grande confiance à la force militaire qu'aux institutions que nous avons mises en place à la lumière de la raison et d'une vision de l'histoire. » (*A/58/PV.7, p. 6*)

La réforme de l'Organisation des Nations Unies est par conséquent devenue prioritaire. Le Conseil de sécurité doit être renforcé afin d'acquérir une plus grande légitimité. Sa composition, notamment pour ce qui est des membres permanents, doit être modifiée. Il ne peut plus faire abstraction de la présence sur la scène internationale de pays en développement devenus des protagonistes dont le rôle est souvent crucial dans la promotion du règlement pacifique des différends. Une meilleure représentation confèrera une plus grande légitimité à cet organe.

Le Conseil économique et social doit être doté de moyens qui lui permettront d'apporter son indispensable concours à la création d'un ordre économique juste et équitable. Il est essentiel que le Conseil retrouve le rôle qui lui a été confié dans la Charte. Les causes de la paix et du développement économique et social seront mieux servies par un Conseil économique et social qui soit capable de coopérer activement et pleinement avec le Conseil de sécurité dans le domaine de la prévention des conflits et de l'édification de la nation.

L'Assemblée générale à son tour, en tant qu'organe démocratique universel, doit être renforcée sur le plan politique afin de pouvoir orienter l'activité de l'Organisation dans son ensemble et de recouvrer son statut de tribune qui fait respecter les principes de la Charte et permet à chacun de s'exprimer. Il doit s'impliquer de plus en plus dans le débat et dans la recherche de solutions aux nouveaux défis auxquels l'humanité fait face.

La Déclaration du Millénaire est devenue une date tournante au sein de l'ONU. Elle incarne l'essence de nos efforts multilatéraux durant la dernière décennie et indique clairement ce qui doit être fait afin d'édifier un monde juste et équitable au bénéfice de toute l'humanité d'ici à l'année 2015.

L'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire révèle pourtant des résultats mitigés. Nous ne devons pas nous laisser décourager par l'idée qu'au rythme actuel de nombreux pays et régions ne seront pas en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette prise de conscience devrait, au contraire, renforcer notre détermination de travailler ensemble pour créer des conditions permettant à la communauté internationale de redoubler d'efforts et de réaliser pleinement ces objectifs. Nous devons les poursuivre sans relâche dans un véritable esprit de partenariat mondial.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général Kofi Annan de son engagement personnel à cette fin. La communauté internationale a en effet beaucoup de chance de pouvoir compter sur son engagement et sa direction.

Au Brésil, le Président Lula da Silva a fait de l'élimination de la faim non seulement une politique gouvernementale, mais également une priorité personnelle. C'est la raison pour laquelle il a personnellement recommandé un financement supplémentaire pour la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement partout dans le monde. En témoignage de son engagement, il a fait un don personnel au Secrétaire général, qui doit être utilisé dans le cadre des efforts déployés pour atteindre cet objectif.

De concert avec les dirigeants de l'Inde et de l'Afrique du Sud, le Président Lula a invité d'autre homme d'État à s'associer à cette entreprise. Nous sommes reconnaissants des expressions de soutien reçues de nombre de nos partenaires et nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec eux.

Le Brésil se félicite de la décision prise à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de tenir en 2005 une importante réunion pour y passer en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Cette perspective devrait donner l'élan nécessaire pour passer plus rapidement

de la rhétorique à l'action et pour honorer les engagements sur lesquels nous nous sommes déjà mis d'accord.

Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport, il est nécessaire que la communauté internationale fasse preuve de plus de solidarité et responsabilité, en même temps que d'un plus grand respect des décisions prises collectivement et d'une plus grande détermination de leur donner suite. La mise en oeuvre est maintenant et doit rester notre principale préoccupation pour les années à venir.

Comme l'a dit avec insistance le Secrétaire général, l'histoire nous a confié la tâche de revoir et de réformer cette Organisation. Ce besoin est plus marqué aujourd'hui que jamais. À cet égard, le Brésil est favorable à l'initiative prise par le Secrétaire général de réunir un groupe de haut niveau afin de faire les recommandations requises.

En fin de compte, il s'agit de mieux doter l'Organisation des Nations Unies – notre Organisation – des moyens nécessaires pour faire face aux défis de notre temps, à savoir les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, la lutte visant à tirer les plus démunis de la misère et la défense des objectifs et principes collectifs sur lesquels reposent l'ONU, et la promotion de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, tels qu'énoncés au mémorable Sommet du Millénaire. En appuyant les efforts résolus du Secrétaire général, le Brésil reste pleinement attaché à ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobñak (Croatie) (*parle en anglais*) : Il faut commencer le débat en faisant un vibrant éloge du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. C'est un document complet et transparent, qui nous offre un large tableau de toutes les activités et du travail important que cette organisation a conduits pendant l'année écoulée. Nous apprécions particulièrement la franchise du rapport du Secrétaire général concernant l'application de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Une approche aussi engagée et axée sur les résultats servira d'exemple lors de la présentation de futurs rapports sur la question. La Croatie partage l'avis du Secrétaire général à propos des progrès qui ont été réalisés dans certains domaines d'activité, ainsi que les mises en

garde sur les lacunes et l'absence de volonté qui existent dans d'autres domaines.

L'année écoulée s'est avérée particulièrement difficile pour l'ONU à plusieurs égards, particulièrement dans le domaine de la paix et de la sécurité. La guerre en Iraq a secoué l'Organisation à sa base, mettant à l'épreuve certains des principes fondamentaux de l'ONU. S'il est une leçon importante à tirer de ce défi, il s'agit d'agir avec efficacité et rapidement pour renforcer notre Organisation.

Toute réforme complète de l'ONU doit inclure la réforme du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle il est fondamental de relancer les négociations sur cette question et de faire preuve d'une volonté politique plus marquée et d'un esprit ouvert. L'importance stratégique de la réforme du Conseil de sécurité devrait peser plus lourd que le seul programme politique de tout État Membre. Nous devons aussi revoir le fonctionnement d'autres organes principaux de l'ONU, et leur relation mutuelle, et nous ne devons épargner aucun effort. À cet égard, il nous faut fermement appuyer le Secrétaire général, qui a l'intention de mettre en place un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé d'émettre de nouvelles idées et opinions sur ces sujets de vaste portée. Nous espérons que ce groupe de haut niveau commencera son travail rapidement et que sa composition sera fondée autant sur la compétence démontrée que sur une représentation régionale équitable.

Les avantages comparatifs de l'ONU, par exemple dans le domaine du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix doivent être pleinement utilisés. Le monde a besoin de cette expertise. Il lui faut l'excellente connaissance et le savoir-faire de l'ONU qui ne peut être remplacé par aucune autre organisation internationale ni par un autre pays. Alors que les organisations et les initiatives régionales deviennent des partenaires plus proches de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, leurs connaissances spécifiques et leur influence dans leurs régions respectives doivent être davantage utilisées comme valeur ajoutée, et leur coopération avec l'ONU doit être renforcée.

Le terrorisme du XXI^e siècle, qui atteint le monde entier et dont les conséquences sont dévastatrices, a jeté une lumière nouvelle sur la

question de la sécurité collective et sur nos responsabilités collectives dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réaction pratiquement universelle des États Membres aux demandes du Comité de lutte contre le terrorisme est un exemple frappant de la compétence de l'ONU en matière de mobilisation de la communauté internationale pour que des mesures globales soient prises contre le terrorisme. La Croatie estime qu'un multilatéralisme déterminé est l'arme la plus efficace dans cette guerre, et cette Organisation continue d'être la structure la plus appropriée pour une stratégie de lutte contre le terrorisme à long terme. Cette stratégie, cependant, ne doit pas ignorer les principes fondamentaux sur lesquels repose l'ONU, à savoir le plein respect du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le désarmement reste une question de haute priorité pour la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la menace des armes de destruction massive. La prévention de la prolifération des armes de destruction massive est une question qui dépasse le champ du désarmement, et qui relève de toute évidence du domaine de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général quand il estime qu'il existe un risque de voir des États ou des entités non étatiques utiliser des armes nucléaires, biologiques ou chimiques. La Croatie souscrit pleinement à l'opinion du Secrétaire général à savoir que la grande faiblesse de tous les régimes applicables aux armes de destruction massive réside dans le fait que les mesures d'exécution ne sont pas suffisamment strictes et que ce problème nécessite d'être examiné et que des dispositions soient éventuellement prises, une partie de cette tâche devant être entreprise dans le cadre de l'ONU, et notamment du Conseil de sécurité.

Il importe également de progresser dans le désarmement en matière d'armes classiques, qui ne devrait être ni subsumé ni minimisé par une vision étroite de certains aspects de la relation entre désarmement, non-prolifération et sécurité des matériaux entrant dans la fabrication des armes. Nous restons préoccupés par le manque de progrès dans ce domaine. Les armes légères et de petit calibre menacent la stabilité régionale de certaines parties du monde tout autant que les armes de destruction massive dans d'autres parties du monde.

Nous devons accorder une attention particulière aux menaces prétendument modérées posées par les problèmes écologiques, les maladies contagieuses, la désorganisation économique, la criminalité, les activités transfrontières illégales, la corruption à différents niveaux et la simple pauvreté. Toutes ces menaces rendent les peuples plus vulnérables, plus désespérés, et en proie à des radicalismes divers. Nous sommes encore loin d'avoir atteint les objectifs fixés pour l'éducation primaire, l'égalité des sexes, et la mortalité infantile. La lutte contre la pauvreté mondiale est l'un des problèmes les plus ardues, car la pauvreté qu'elle soit due au manque d'argent, de nourriture ou de possibilités, est un terrain fertile à la propagation des crises avec les conséquences imprévisibles qu'elles comportent pour la paix et la stabilité. Selon le *Rapport sur le développement mondial 2004* de la Banque mondiale, il serait possible de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, moyennant une croissance annuelle du produit national brut de 2,9 %. Nous devrions faire de ce but notre priorité.

L'ONU doit intensifier ses efforts pour que la transition entre la fourniture d'aide humanitaire et les activités de développement dans des situations d'après conflit se fasse sans heurt. Les enseignements tirés de certaines régions du monde, d'Europe du Sud-Est par exemple, pourraient être appliqués et mieux exploités ailleurs, dans certaines parties d'Afrique par exemple. Nous préconisons également le renforcement du rôle du Conseil économique et social et de sa coopération avec les autres organes principaux des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité. Nous encourageons une augmentation du financement pour le développement, l'engagement résolu du secteur privé, le succès des cycles de négociations commerciales, et l'utilisation des nouvelles technologies, telles que les technologies de l'information et de la communication pour venir à bout de la pauvreté.

Le suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national, régional et mondial est indispensable car il permet de faire le point de la situation non seulement actuelle mais il indique aussi quelles mesures il convient de prendre. Par conséquent, le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et la Banque mondiale devraient continuer de coopérer énergiquement à la

mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, leur suivi et la rédaction de rapports sur les progrès accomplis au niveau national et régional.

Certaines menaces mondiales appelle une mondialisation de l'ordre juridique. Le renforcement de l'état de droit dans le monde, comme garantie de la paix et de la sécurité internationales a été reconnu à juste raison comme l'une des pierres angulaires de la mise en oeuvre des objectifs du développement. Par conséquent, la Croatie se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général et l'Organisation en vue d'accroître la sensibilisation mondiale à l'importance de l'état de droit. Nous soutenons notamment les nouvelles initiatives, telles que les initiatives annuelles concernant les traités, qui ont réussi à mobiliser les États Membres pour qu'ils adhèrent à d'importants instruments juridiques, qui en retour s'en trouvent élargis et renforcés dans leur portée.

Nous sommes témoins de l'émergence d'un nouvel ordre juridique international. Ce processus d'évolution est certainement plus prononcé en droit pénal international et en droit humanitaire. Le début du XXIe siècle reste marqué par la création de la Cour pénale internationale, qui est le premier exemple d'une instance pénale internationale permanente et non pas liée à une région, des nations ou des événements particuliers. Nous nous félicitons du démarrage de ses travaux et sommes fiers d'avoir participé activement à sa création.

Dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, ma délégation se félicite de la ratification accélérée des principaux traités relatifs aux droits de l'homme et estime que leur application effective et intégrale est tout aussi importante. À cet égard, l'ONU devrait continuer d'appuyer le renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme et intégrer les droits de l'homme dans ses propres activités de développement.

Nous nous félicitons des initiatives et des mesures prises pour renforcer l'administration et la gestion de l'Organisation. Tous les efforts qui sont faits pour améliorer la capacité opérationnelle et le fonctionnement efficace de l'Organisation reçoivent notre appui indéfectible. En tant que pays qui s'acquitte ponctuellement de ses obligations financières envers l'Organisation, la Croatie estime

qu'il est encourageant de voir que la situation financière de l'Organisation a marqué une tendance à l'amélioration ces deux dernières années. Des dispositions correspondantes devront être prises en vue d'une utilisation plus efficace des ressources. Nous appuyons pleinement toutes les mesures destinées à rationaliser les activités de l'Organisation pour faire en sorte que les ressources et les opérations soient en accord avec les priorités établies dans la Déclaration du Millénaire.

Le débat général au début de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale a souligné l'importance de notre Organisation. Il n'est plus besoin de nous attarder davantage sur ce point et il nous faut maintenant nous atteler à la tâche. Nous disposons à l'ONU, d'une structure, d'une expérience, et de connaissances qui demandent à être améliorées dans le cadre de réformes globales mais qui sont déjà suffisants pour nous permettre d'agir de manière décisive dans tous les domaines où notre action est des plus nécessaires.

Pour terminer, je souhaiterais informer l'Assemblée que la Croatie, en tant que pays candidat à l'Union européenne souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne prononcée ce matin par la présidence italienne de l'Union.

M. Hakeem (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de notre Organisation. Je souhaite aussi louer le grand soin qui a été apporté à la rédaction de ce document qui présente un compte rendu complet et exact des événements survenus sur la scène internationale au cours de l'année écoulée et du rôle de l'Organisation en matière de paix et de sécurité et sur le plan social et économique. Je loue en particulier, le réalisme du rapport lorsqu'il souligne le fait que cette année a été éprouvante pour l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Tout observateur de la scène internationale notera que cette situation est due principalement à la non-adhésion de nombreux pays aux buts et principes des Nations Unies et à leur indifférence aux décisions qui ont une légitimité internationale. Les récents événements survenus dans de diverses parties du monde ont montré qu'il n'y a pas de place pour une action unilatérale, hors du cadre de la légitimité internationale, pour répondre aux problèmes actuels

que sont le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et même le recours à une action unilatérale au nom de la légitime défense. Cette dernière affaiblit le principe de sécurité collective sur lequel la Charte des Nations Unies est fondée.

Ce rapport fait le point sur la situation tragique qui règne dans les territoires palestiniens occupés et sur les efforts continus déployés par le Secrétaire général et le Quatuor pour relancer le processus de paix. Malheureusement, malgré tous ces efforts intenses et toutes ces missions de bons offices, Israël continue à défier les décisions issues de la légitimité internationale. Israël a toujours maintenu cette position dans ses relations internationales relatives à son occupation des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes.

Cela tient avant tout à l'hésitation dont fait preuve la communauté internationale lorsqu'il s'agit de contraindre Israël à appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Cette attitude fait que le peuple palestinien souffre chaque jour davantage, et encourage Israël à persévérer avec encore plus de ténacité dans ses efforts, ainsi qu'en témoigne son agression militaire d'hier contre notre pays frère, la République arabe syrienne.

Le terrorisme représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Notre sentiment de sécurité dans le monde s'effrite sous l'effet de ce phénomène. Il est par conséquent impératif que nous condamnions fermement le terrorisme sous toutes ses formes, et l'Arabie saoudite a clairement exprimé sa position sur la question. Mon pays a soutenu également toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au terrorisme. Nous avons pleinement coopéré avec les démarches visant à appliquer des mesures de lutte anti-terroriste au niveau international, et nous avons signé des traités internationaux à cet effet. Nous devons souligner à ce propos, qu'aucun effort international, même efficace, de lutte contre le terrorisme ne pourra éliminer ce phénomène complètement s'il est traité séparément de ses causes profondes, de ses motivations et des moyens utilisés pour le propager. Par conséquent, les circonstances politiques, économiques et sociales qui favorisent la montée des tendances extrémistes et terroristes exigent notre pleine attention.

Bien que 25 années se soient écoulées depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il est regrettable

de constater que l'adhésion aux traités internationaux reste encore faible. Mon pays, l'Arabie saoudite, déploie des efforts considérables pour faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes de destruction massive. Malgré l'adoption chaque année depuis 1974 de résolutions visant à établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, cet objectif reste hors de portée, en raison du refus israélien d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties internationales. Mon pays lance par conséquent un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures nécessaires en vue de transformer le Moyen-Orient en zone exempte d'armes de destruction massive. Ceci faciliterait grandement l'établissement de la paix et de la stabilité, non seulement dans la région mais aussi dans le monde entier.

En ce qui concerne le point 60 de l'ordre du jour, relatif à la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire, ma délégation souscrit pleinement aux propos du Secrétaire général figurant dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323). Tout observateur des événements internationaux peut se rendre compte qu'en plus des principaux défis mondiaux que sont le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, la principale gageure sur laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont mis l'accent dans la Déclaration du Millénaire est de transformer la mondialisation en une force positive bénéficiant à tous les peuples du monde. La Déclaration du Millénaire comprenait une série d'objectifs de développement assortis d'échéances précises. Toutefois, le Secrétaire général indique dans son rapport que ces objectifs sont appliqués de façon hétérogène, en raison des nombreuses différences qui existent entre régions et entre pays, et même au sein des pays eux-mêmes. Ma délégation reste convaincue que l'application de la majeure partie des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 suppose la mobilisation de la volonté politique de la communauté internationale et une action collective en faveur de la réalisation de nos objectifs internationaux.

Le rapport du Secrétaire général sur la Déclaration du Millénaire fait référence au VIH/sida, la menace la plus alarmante pour l'humanité au XXI^e siècle. En raison de la grande importance que l'Arabie saoudite attache à cette question, mon gouvernement collabore étroitement avec la communauté

internationale depuis la vingt-sixième session extraordinaire, qui s'est tenue à la fin du mois de juin 2001. Nous avons cherché à appliquer la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, car nous sommes convaincus qu'il faut participer à l'effort de la communauté internationale pour faire face à cette épidémie, et le soutenir. L'Arabie saoudite a également versé une contribution de 10 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Mon pays a aussi pris part aux conférences qui se sont tenues au niveau local, régional et international, pour aider à freiner l'extension du VIH/sida.

Il reste fort à faire et nous avons de nombreux obstacles à surmonter. Je tiens à souligner la détermination de mon pays, l'Arabie saoudite, à participer sérieusement à cette tâche collective. J'aimerais aussi souligner l'importance majeure que l'Arabie saoudite accorde à l'Organisation des Nations Unies, qui doit jouer un rôle clé dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, et dans le développement. Nous affirmons ici que la mise en oeuvre de ces objectifs doit être conforme aux principes énoncés dans la Charte et aux résolutions de l'Organisation.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général pour ses rapports très complets sur l'activité de l'Organisation et sur l'application de la Déclaration du Millénaire, publiés respectivement sous les cotes A/58/1 et A/58/323. Nous le remercions également pour sa déclaration du 23 septembre 2003 (*voir A/58/PV.7*). Nous félicitons le Secrétaire général des innovations et changements qu'il a apportés au fonctionnement de l'Organisation, et sa détermination à mettre en oeuvre d'autres changements destinés à répondre aux difficultés présentes et futures. Nous félicitons en outre le Secrétaire général de son ferme engagement en faveur du multilatéralisme. Nous partageons son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies peut jouer le rôle central dans la résolution de nombreux problèmes qui intéressent tous les pays. Nous approuvons, en grande partie, son analyse audacieuse et franche de la situation mondiale actuelle. Comme lui, nous sommes préoccupés par l'avenir de l'ONU et du multilatéralisme. Nous estimons que l'Assemblée générale doit se saisir de ces questions au cours de la présente session.

Ma délégation souhaite aussi vous féliciter, Monsieur le Président, de votre sage décision de poursuivre un débat conjoint sur ces deux questions interdépendantes inscrites à l'ordre du jour, dans l'intérêt d'une plus grande efficacité des travaux de l'Assemblée générale. Nous saluons cette initiative comme un bon début à nos travaux au cours de cette session de l'Assemblée générale. Nous vous appuyons pleinement dans vos efforts tendant à la réalisation de ces objectifs que vous avez exposés à plusieurs reprises. Nous sommes persuadés que, sous votre direction, l'Assemblée générale jouera pleinement son rôle d'assistance auprès du Secrétaire général et de l'Organisation pour relever les défis exposés dans les rapports du Secrétaire général. Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

À l'évidence, l'Organisation des Nations Unies a dû faire face à de gigantesques difficultés durant l'année écoulée. Notre soutien collectif à un multilatéralisme s'appuyant sur l'ONU a été sérieusement mis à l'épreuve. De nombreuses personnes, y compris le Secrétaire général, ont plaidé en faveur d'un changement et d'une réforme prompte au sein de l'Organisation. La Malaisie se félicite de cette initiative. Elle appuie pleinement la proposition de créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes, faite par le Secrétaire général lors du débat général, le 23 septembre dernier. Nous nous associons au soutien exprimé par le Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement a d'ailleurs débattu de la proposition du Secrétaire général lors de sa réunion ministérielle, tenue à New York le 26 septembre 2003. La Malaisie coopérera avec le Mouvement des pays non alignés et d'autres pour transmettre au Secrétaire général nos points de vue et nos suggestions afin de garantir ainsi la réussite de cet exercice.

Le Secrétaire général a demandé si l'ensemble de règles élaboré par les pères fondateurs de l'ONU, qui a gouverné la conduite des relations entre les États toutes ces années, était toujours valide ou s'il devait être radicalement modifié. Nous pensons qu'un changement est nécessaire. Toutefois le changement ne doit pas se faire aux dépens des principes. La Malaisie est fermement convaincue qu'il faut renforcer le multilatéralisme, consacré par l'ONU. Il est clair qu'aucun pays ne peut agir seul pour résoudre les problèmes qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. La situation en Iraq en est un exemple

évident. L'ONU doit se voir confier un rôle central dans le règlement des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de la coopération internationale.

Au cours du récent débat général, les chefs d'État, les Premiers Ministres, les ministres et les chefs de délégation n'ont eu de cesse de réaffirmer leur appui au multilatéralisme. Il est impératif que nous nous efforcions désormais, durant la présente session de l'Assemblée générale, de redonner une raison d'être à l'ONU, afin de permettre au Secrétaire général et à ses collègues de s'acquitter de leurs tâches et de leurs responsabilités avec plus de vigueur et de confiance. Nous devons également raviver la confiance du public dans l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation réaffirme sa conviction que le Conseil de sécurité doit être réformé et restructuré afin de promouvoir les pratiques démocratiques dans les relations internationales et de refléter les réalités géopolitiques internationales incarnées par la composition actuelle de l'Organisation. Outre celle de l'augmentation du nombre des membres du Conseil, la question des droits et privilèges accordés aux membres, notamment le droit de veto dont bénéficient les membres permanents, doit être examinée sérieusement durant ce processus de réforme. La Malaisie estime que d'importants efforts sont nécessaires pour parvenir à une réforme véritable du Conseil, le plus tôt possible.

La prolifération des armes de destruction massive est présentée dans le rapport du Secrétaire général comme l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous pensons, avec le Secrétaire général, que nous ne devrions pas effectuer de distinction entre « bonne » et « mauvaise » prolifération de ces armes. Il est déconcertant, pour ma délégation, de voir que la situation qui prévaut actuellement en matière de sécurité internationale ne sert qu'à mettre en valeur la prolifération verticale des armes de destruction massive, tendance qui est, en fait, incompatible avec le consensus recueilli lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La Malaisie reconnaît qu'il faut mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive. Ces armes devront, au bout du compte, être éliminées, sans exception, si nous sommes sincèrement déterminés à instaurer un monde pacifique et sûr, exempt de la

menace des armes de destruction massive. Toutefois, nous ne devons pas mélanger les questions et le rôle de l'ONU, à cet égard, ne saurait être ignoré.

La situation au Moyen-Orient demeure pour l'ONU un problème de paix et de sécurité internationales majeur. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, au Quatuor et aux autres défenseurs de la paix dans la région des efforts qu'ils fournissent pour raviver le processus de paix grâce à la mise en oeuvre de la Feuille de route. Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts. Israël doit être convaincu d'apporter la preuve de son adhésion véritable à la Feuille de route, en acceptant publiquement la solution de « deux États », en mettant un terme à son occupation du territoire palestinien et des autres territoires arabes, en arrêtant les opérations militaires et les violations des droits de l'homme contre les Palestiniens et contre ses voisins, telle que l'attaque aérienne menée, hier, contre la Syrie, et en cessant ses activités d'implantation de colonies de peuplement ainsi que la construction du mur dressé à des fins expansionnistes.

Le Quatuor, et surtout ceux de ses membres pouvant exercer l'influence nécessaire, devrait intensifier ses efforts afin de garantir la revitalisation du processus de paix et la réalisation des objectifs fixés dans la Feuille de route. L'ONU devrait continuer d'oeuvrer à cette fin, tout en fournissant, dans le même temps, l'aide humanitaire et autre, indispensable au peuple palestinien.

La Malaisie est fermement convaincue qu'une action concertée et coordonnée de la communauté internationale, surtout dans le cadre de l'ONU, est cruciale si l'on veut garantir le succès de la lutte pour prévenir et éliminer le terrorisme. Nous saluons le Comité contre le terrorisme et les autres institutions du système concernées pour le travail fourni en vue d'aider les États Membres. Nous continuons de penser que, pour répondre efficacement au terrorisme, il est tout aussi important que la communauté internationale comprenne les causes qui l'engendrent, et s'efforce d'y remédier. C'est pourquoi, la Malaisie continue d'appuyer la proposition du Mouvement des pays non alignés de convoquer, sous les auspices de l'ONU, une conférence internationale de haut niveau devant mettre au point la réponse concertée de la communauté internationale au terrorisme, de parvenir au consensus sur la définition du terrorisme et de s'attaquer à ses causes profondes, afin de dissiper toutes les ambiguïtés

ou les incertitudes qui font obstacle à la coopération internationale dans la lutte contre ce phénomène. La Malaisie appuie les efforts régionaux et internationaux déployés pour combattre les actes terroristes et y contribue. Nous continuerons à honorer nos engagements.

L'attaque perpétrée contre le bureau de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad a représenté une tragédie non seulement pour l'ONU mais pour l'ensemble de la communauté internationale. Elle démontre la vulnérabilité du personnel des Nations Unies dans les zones de conflit. Elle démontre la nécessité pour l'Organisation d'obtenir des garanties de sécurité pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. La communauté internationale doit donc soutenir les efforts fournis par le Secrétaire général et tout le personnel des Nations Unies concerné en faveur du maintien et de la consolidation de la paix, de la fourniture de l'aide humanitaire et du développement, que ce soit en Iraq, en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest ou dans toute autre région du monde. L'ONU doit pouvoir préserver sa neutralité et sa crédibilité pour être efficace et réussir, comme elle l'a fait en d'autres endroits comme la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge et le Timor-Leste.

La Malaisie appuie pleinement les activités de maintien de la paix de l'ONU qui se voient octroyer un mandat clair par le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de ce qu'un concept opérationnel crédible, fondé sur un calendrier précis et doté d'une stratégie de sortie claire, ait été adopté et mis en oeuvre, avec succès, pour la plupart des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Tous les États Membres ont l'obligation de garantir le succès de ces opérations. Pour sa part, la Malaisie continuera de fournir personnel et connaissances pour participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme pour qu'elle poursuive le processus d'examen et de renforcement de ses méthodes de travail, afin de réduire la politisation de ses travaux. Nous pensons que la Commission devrait être plus constructive, moins politiser les questions et adopter une approche et des objectifs plus concrets de manière à gagner en efficacité.

La Malaisie considère que les États Membres doivent conduire leurs relations internationales conformément aux principes et aux normes du droit international. À cet égard, la Malaisie appuie les initiatives prises par l'ONU pour promouvoir la primauté du droit à l'échelle internationale. La Malaisie considère que les traités sont l'une des sources principales du droit international. Le caractère universel et contraignant des traités multilatéraux serait grandement renforcé si un grand nombre d'États Membres devenaient parties à ces instruments. La Malaisie souhaite que, lors des négociations sur les traités internationaux, les préoccupations du plus grand nombre possible de pays soient prises en compte. Tout devrait être mis en oeuvre pour parvenir au consensus, notamment sur les questions controversées, afin de favoriser ainsi l'acceptation universelle.

La Malaisie a toujours pris ses obligations internationales au sérieux. Comme tant d'autres nations souveraines, nous procédons à une étude très complète avant d'adhérer à un traité.

Lors d'une récente cérémonie de signature de traités qui a eu lieu à New York, la Malaisie a signé la Convention-cadre pour la lutte antitabac et déposé les instruments d'adhésion concernant la lutte contre le terrorisme international. Nous félicitons le Secrétaire général de ses efforts visant à promouvoir la participation des États aux traités internationaux par l'organisation de cérémonies de signature et de programmes de formation prévoyant une assistance technique sur des questions juridiques et le site Web d'assistance juridique notamment pour l'application des traités.

Il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement a estimé que le taux de croissance du produit intérieur brut de 2,9 % par an est le minimum requis pour réaliser ces objectifs d'ici à 2015. Nous convenons avec le Secrétaire général que la gageure principale est actuellement l'élimination de la pauvreté et de la faim. Nous devons également faire face au sempiternel problème des maladies meurtrières comme le VIH/sida. En outre, nous devons être prêts à faire face à des maladies nouvelles comme le syndrome respiratoire aigu sévère.

Ma délégation se rallie donc à l'appel lancé aux pays développés pour que leur appui aux Objectifs du

Millénaire pour le développement se traduise par des mesures réelles permettant aux pays en développement concernés de traiter efficacement les nombreux problèmes évoqués par le Secrétaire général dans son rapport. Nous sommes heureux d'informer l'Assemblée que dans son ensemble la Malaisie a réalisé – et même parfois dépassé – les sept premiers grands objectifs. Nous restons attachés à leur réalisation dans le monde, et dans la mesure de nos moyens, nous aiderons les pays en développement à les atteindre par des programmes bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

Les pays développés et en développement devraient respecter le nouveau cadre d'obligations et de responsabilités mutuelles établi dans le Consensus de Monterrey. Ma délégation saisit cette occasion pour saluer l'excellent travail accompli par l'Organisation des Nations Unies et par ses organes subsidiaires qui dans tous les domaines se consacrent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de louer l'action des Nations Unies à l'appui des initiatives régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La Malaisie soutient pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général et par les divers organismes des Nations Unies en la matière.

Au cours de l'année écoulée, nous avons pu nous rendre compte que la propension à l'unilatéralisme manifestée par certains États menaçait l'existence même de l'Organisation des Nations Unies comme en témoigne la guerre menée contre l'Iraq. D'une certaine manière, l'action a eu des répercussions sur la mobilisation d'une volonté politique et de ressources de la part de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme mondial après le 11 septembre. Le Secrétaire général a réagi de manière décisive et opportune en priant les États Membres de revenir aux principes fondateurs de l'Organisation, notamment au multilatéralisme. La Malaisie souscrit pleinement à ce point de vue. Nous devons à nouveau plaider en faveur d'une approche multilatérale dans tous les aspects des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que cet appel sera concrétisé avec vigueur par tous les États Membres, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Nous devons insuffler un nouveau dynamisme à l'Assemblée générale durant la présente session. La direction politique suivie par nos dirigeants est l'élément clef permettant à l'Assemblée de traiter des

questions essentielles qui nous préoccupent tous et de triompher des obstacles de manière à rendre l'Organisation plus active et efficace. Ma délégation estime que les États Membres doivent se montrer à la hauteur de cette tâche.

M. Staehelin (Suisse) : Pour commencer, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/58/323) et pour les conclusions qui y sont contenues. Le renforcement des institutions multilatérales, l'adaptation de celles-ci aux nouvelles réalités, ainsi que le respect des décisions prises collectivement sont indispensables à la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire.

Le consensus atteint lors du Sommet du Millénaire s'est affaibli, et l'Organisation des Nations Unies se doit de réviser son fonctionnement afin de pouvoir contribuer efficacement à la réalisation des buts inscrits dans sa Charte. Nous devons saisir les débats de cette Assemblée pour réaffirmer notre attachement à la coopération multilatérale et aux objectifs des Nations Unies. Les problèmes multilatéraux d'aujourd'hui exigent des solutions multilatérales.

Trois ans après le Sommet du Millénaire, nous devons constater que nous sommes en retard sur la Feuille de route, et que la vitesse atteinte n'est pas assez soutenue. Ceci est le bilan du dernier Rapport mondial sur le développement, lequel montre clairement que, malgré des résultats positifs enregistrés dans certaines régions, d'autres risquent de se retrouver en 2015 très loin des objectifs établis.

La Suisse partage l'avis qu'il n'y a pas de développement sans sécurité, et qu'il vaut mieux concentrer nos efforts sur la suppression des causes des conflits et sur leur prévention plutôt que de devoir ensuite affronter leurs conséquences. Seule la stabilité économique, sociale et politique permet à chacun de se développer et de progresser. Il nous faut centrer la réflexion sur la sécurité autour des personnes et étendre notre approche à la sécurité humaine. Pour contribuer à améliorer la sécurité humaine, nous devons aussi tenir les promesses faites en matière de développement. La proclamation d'objectifs n'est pas suffisante : il faut les concrétiser.

À Monterrey, la communauté internationale a mis en place un partenariat moderne pour la réalisation des objectifs de développement reconnaissant que la lutte contre la pauvreté ne se réduit pas à une augmentation

de l'assistance publique au développement ou à la croissance économique. Une aide plus efficace doit être accompagnée, entre autres, de politiques nationales saines, d'une bonne gouvernance dans les pays en développement et d'un soutien des institutions financières internationales. Elle doit aussi soutenir les efforts visant à une protection accrue des ressources naturelles comme base de vie et de prospérité.

La libéralisation des échanges commerciaux peut contribuer à la lutte contre la pauvreté. Elle joue un rôle indispensable dans l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, contribuant à dégager les ressources financières indispensables à la réalisation des Objectifs du Millénaire. Suite à la réunion de Cancún, restée sans accord, il faudra redonner une chance à la négociation multilatérale et éviter la tentation du protectionnisme.

À cet égard, nous réaffirmons notre conviction que l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent renforcer la coordination, la coopération et la cohérence dans la mise en place de stratégies visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire et du développement durable, tout en sauvegardant leurs rôles respectifs dans leurs domaines d'action et de compétence. Le Suisse est d'avis que les relations entre ces institutions méritent d'être réexaminées, par exemple par un groupe de personnalités indépendantes.

La responsabilité collective dans la recherche de solutions et sur la voie d'une application intégrale de la Déclaration du Millénaire ne dispense en aucun cas un État de sa responsabilité individuelle d'entreprendre tout ce qui est nécessaire pour assurer la bonne gestion des affaires publiques, pour garantir le respect de la démocratie et des droits de l'homme, la sauvegarde des ressources naturelles et l'éradication de la pauvreté.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Ma délégation a étudié avec soin le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/58/1, ainsi que son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies, publié sous la cote A/58/323. Nous tenons, tout d'abord, à exprimer notre grande satisfaction quant au contenu de ces deux rapports. En plus de décrire en détail les efforts faits par le Secrétaire général pour aider à régler les problèmes régionaux et internationaux et pour resserrer la coopération internationale dans tous les domaines,

ils exposent également, de façon courageuse et honnête, les succès et les échecs de l'Organisation, ainsi que les tâches qu'elle devra accomplir dans l'avenir pour régler les problèmes du monde.

Dans la présentation de son rapport, le Secrétaire général a précisé que l'année écoulée avait été une année difficile pour l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité. Néanmoins, il a souligné un certain nombre de faits positifs survenus sur la scène internationale, le règlement de différents problèmes dans certaines régions, l'issue des grandes conférences internationales et l'impulsion qu'elles ont donnée au développement durable. Nous sommes d'accord avec son analyse, selon laquelle ces faits nouveaux indiquent qu'il y a de bonnes chances d'instaurer la paix et la sécurité dans les régions encore en difficulté et qu'il existe une tendance générale à s'attaquer aux problèmes économiques dans nombre d'États.

Nous constatons aussi avec satisfaction que, malgré l'incertitude des progrès, le Secrétaire général a fait preuve de persévérance et de détermination en redoublant d'efforts pour relever les défis internationaux d'ordre politique, économique et environnemental. Nous espérons que ces efforts permettront d'inverser la tendance actuelle, marquée par la diffusion de la pauvreté, la propagation des maladies, la dégradation de l'environnement et le recul de la croissance dans de nombreux pays, en particulier les pays en développement.

Le Secrétaire général a dit que le terrorisme demeure un grand péril pour la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que c'est l'avis de tous, dans la mesure où le terrorisme, qu'il soit le fait de pays, de groupes ou d'individus, menace la souveraineté des États et érode les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. On est en droit de dire que l'Organisation a été l'initiatrice des conventions et accords internationaux qui ont permis de sauvegarder l'humanité. Ma délégation se félicite que le Secrétaire général soit déterminé à prendre une part plus active à la lutte contre le terrorisme et nous encourageons tous les États Membres à accéder à l'ensemble des instruments internationaux visant à endiguer et, au bout du compte, à éradiquer ce fléau.

C'est ce que mon pays vient de faire. Nous sommes désormais partie aux conventions internationales relatives au terrorisme et faisons partie des organisations régionales engagées dans cette lutte.

Nous avons présenté tous les rapports requis au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte contre le terrorisme, de même que nous avons répondu à toutes ses questions.

Bien que nous ayons pris toutes les mesures possibles pour déjouer les actes terroristes, que nous condamnons sans réserve, nous pensons toutefois que, pour éradiquer cette menace, il est impératif, en tout premier lieu, d'éviter toute discrimination entre les pays et de s'attaquer aux causes profondes, qu'il s'agisse de l'occupation, de l'oppression, de la corruption et du racisme. Nous devons cesser d'associer le terrorisme à une religion, culture ou région spécifique, comme certains le font. Il est totalement inadmissible que les luttes menées par des peuples contre leurs oppresseurs pour obtenir l'indépendance et la liberté soient qualifiées de terroristes.

Nous soulignons également que le terrorisme ne peut être éradiqué sous l'effet de l'action unilatérale d'un État ou d'un groupe d'États. Le terrorisme ne pourra être éliminé qu'au moyen d'une action organisée et coordonnée. C'est l'essence même du message formulé par le Secrétaire général dans un rapport antérieur, à savoir que seule l'ONU peut conférer une légitimité au combat contre le terrorisme. C'est la bonne façon de voir les choses.

Nous espérons donc que le texte d'un traité général sur le terrorisme pourra être élaboré. Plus important encore, nous attendons avec grand intérêt l'organisation d'une conférence internationale ou d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à examiner le phénomène du terrorisme, ses motifs et ses causes, ainsi que les mesures qui s'imposent pour l'endiguer, mais avant toute chose à élaborer une définition qui établisse une distinction très nette entre les activités abjectes et criminelles, d'une part, et le droit des peuples à lutter pour leur autodétermination, d'autre part.

Certes, le terrorisme est l'un des principaux problèmes auxquels se heurte la communauté internationale. Mais nous ne devons pas pour autant y consacrer tous nos efforts aux dépens des autres problèmes dont le Secrétaire général fait état dans ses rapports sur l'activité de l'Organisation et sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Ma délégation partage l'inquiétude du Secrétaire général face à l'absence de progrès vers le désarmement,

surtout en ce qui concerne les armes de destruction massive. Nous tenons une fois de plus à souligner à quel point il est primordial que tous les pays détruisent ces armes et, pour y parvenir, établissent un échéancier sans lequel personne ne pourra jamais se sentir en sécurité. Cela vaut tout particulièrement pour le Moyen-Orient, où le démantèlement des armes de destruction massive doit également impliquer Israël, qui n'a pas encore accédé aux conventions internationales pertinentes.

Nous nous félicitons de la détermination du Secrétaire général de resserrer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans différents domaines et, surtout, de consolider les stratégies de prévention et de règlement des conflits. Nous louons les efforts opiniâtres qu'il déploie pour éviter les doubles emplois dans les travaux de l'Organisation, pour simplifier ses méthodes de travail, pour accroître sa transparence et pour assurer une répartition équitable des responsabilités entre les États Membres.

Nous nous réjouissons aussi de voir que les efforts en faveur de la paix et de la réconciliation nationale dans un grand nombre de pays africains sont couronnés de succès et nous demandons au Secrétaire général et à ses envoyés spéciaux de redoubler d'efforts pour régler les problèmes qui touchent d'autres parties du continent. De plus, nous engageons vivement le système des Nations Unies à appuyer les efforts entrepris par les Africains en faveur du développement socioéconomique au profit des Africains. Nous nous félicitons des engagements de soutien pris à l'égard du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, il conviendrait de mettre l'accent sur la coopération de tous les partenaires avec les organisations africaines, et en particulier l'Union africaine, laquelle est à l'origine de cette initiative et de bien d'autres qui visent à éliminer les foyers de tension, la pauvreté, la maladie, la faim et le sous-développement sur le continent.

Nous souscrivons à ce que le Secrétaire général a dit dans sa déclaration du 23 septembre, à savoir que l'ONU, malgré ses imperfections, est un instrument précieux. L'Organisation joue un rôle important dans le sens où elle prend des mesures qui reflètent les aspirations des peuples qu'elle représente. Pour qu'il en soit véritablement ainsi, une réforme s'impose. Aussi saluons-nous l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un rôle accru de l'Assemblée générale et, plus important encore, pour lui donner les

moyens de surveiller et superviser le Conseil de sécurité et d'effectuer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil, qui ont désormais perdu toute importance en dehors de ces murs.

Nous saluons également l'appel du Secrétaire général en vue de la réactivation d'autres organes, y compris le Conseil économique et social, et de mécanismes économiques internationaux. Nous sommes d'accord sur le fait que nous avons besoin de progrès pour dépasser l'impasse actuelle dans la réforme du Conseil de sécurité et nous efforcer de changer sa composante, afin de le rendre plus représentatif de la communauté internationale et des réalités géographiques contemporaines. Nous insistons également sur la nécessité de lever tous les obstacles empêchant le Conseil d'assumer ses fonctions, en particulier le droit de veto, comme le demandent mon pays et de nombreuses organisations, dont le Mouvement des pays non alignés, l'Union africaine et l'Organisation de la Conférence islamique.

Nous saluons également la proposition du Secrétaire général de créer un groupe d'éminentes personnalités de haut niveau pour examiner tous les aspects des défis mondiaux. Cette proposition est conforme aux appels que nous avons lancés, notamment lors du récent Sommet des pays non alignés, qui a appuyé notre approche.

Nous demandons au Secrétaire général de tenir compte du principe de la répartition géographique équitable lorsqu'il nommera les membres de ce groupe et de s'assurer que ces personnalités maîtrisent les problèmes internationaux et les activités et méthodes de travail des divers organes de l'Organisation. Nous demandons aux membres du groupe, lorsqu'ils assumeront leurs importantes fonctions, de rester en contact direct avec les États Membres pour faire en sorte que leurs avis soient considérés et reflétés dans le rapport, qui suscitera certainement l'intérêt de tous les États Membres.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Les membres de la communauté internationale sont de plus en plus interdépendants du fait des progrès de la mondialisation. Nous ne pouvons plus assurer seuls notre sécurité et notre prospérité. Nous devons agir dans le respect des accords et des règles internationaux afin d'éviter des frictions inutiles entre nous tous et de renforcer notre coopération. Il est de plus en plus nécessaire d'assurer un cadre multilatéral efficace et

bien structuré. En outre, les défis d'aujourd'hui deviennent de plus en plus divers et complexes. Des solutions durables et efficaces doivent être recherchées de façon globale et intégrée.

L'ONU, avec sa composante universelle et son large mandat, est la seule institution qui puisse répondre à ces exigences contemporaines. Nous pensons que les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle important, rôle qu'aucune autre organisation ne peut assumer.

Il est vrai qu'un certain nombre de frustrations et de critiques ont vu le jour à l'égard des Nations Unies du fait de la gestion par l'Organisation de la situation en Iraq. Mais elles doivent être prises comme une expression cachée des grands espoirs que nous avons quant au rôle de l'Organisation. Nous continuons de croire en la pertinence de l'Organisation qui est chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Naturellement, cela ne signifie pas que nous soyons satisfaits du bilan de l'Organisation. Il ne fait pas de doute que l'ONU a besoin d'être réformée dans un certain nombre de domaines. Nous, États Membres, devons réfléchir sérieusement aux voies et moyens de revitaliser l'Organisation : comment réformer du mieux possible l'Organisation, pour lui permettre d'exercer plus efficacement ses fonctions en tant que système authentique de gouvernance mondiale.

À cet égard, le Japon estime que la réforme du Conseil de sécurité, la réforme administrative et budgétaire, et la revitalisation de l'Assemblée générale méritent une attention particulière. Premièrement, la réforme du Conseil doit d'abord concerner le renforcement de la légitimité et de l'efficacité de cet organe. Je suis d'accord avec les commentaires du Secrétaire général figurant dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, indiquant que « la composition du Conseil ... ne semble pas refléter les réalités géopolitiques du XXI^e siècle » (*A/58/323, par. 96*).

Nous pensons que le Conseil a besoin de nouveaux membres permanents qui veulent et peuvent assumer des responsabilités mondiales. Comme notre ministre des affaires étrangères l'a clairement indiqué dans son discours au débat général, le Japon continue de travailler activement à la réalisation de la réforme du Conseil et voudrait assumer des responsabilités

accrues en tant que membre permanent d'un Conseil réformé.

Deuxièmement, pour répondre aux nouveaux défis avec des ressources financières limitées, l'Organisation doit mieux rationaliser son budget en établissant des priorités précises dans ses activités et en redéployant ses ressources d'activités dépassées. C'est la position de base de mon gouvernement concernant les délibérations sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

Le barème des quotes-parts devrait être modifié pour le rendre, en temps opportun, plus équilibré et plus équitable, en fonction du bilan économique effectif de chaque pays et de son statut et de ses responsabilités au sein de l'ONU.

Je voudrais également attirer l'attention sur la nécessité d'une répartition géographique équitable en ce qui concerne le nombre de fonctionnaires du Secrétariat. Cet objectif est loin d'être atteint. Une grave sous-représentation doit être corrigée de façon prioritaire. Je voudrais indiquer en particulier qu'à moins qu'un sentiment d'équité ne soit largement partagé par les États Membres, nous ne pouvons espérer une gestion efficace de l'Organisation. À long terme, les Nations Unies ne pourront compter sur l'appui sincère des États Membres que lorsque chacun d'entre eux estime que l'Organisation est gérée de façon juste et équitable. Si les avis de certains pays ne sont pas entendus et que ces derniers ont le sentiment qu'ils sont obligés d'assumer des charges excessives ou qu'ils sont injustement traités, je crains que cela ne conduise à l'érosion de l'appui à l'égard de l'Organisation.

Troisièmement, certains peuvent penser que les diplomates aux Nations Unies sont trop préoccupés par le fait d'adopter de nombreuses résolutions chaque année qui ont peu d'effet sur le monde extérieur. Pour permettre à l'Assemblée générale de jouer pleinement son rôle de principal organe délibérant, chargé d'élaborer des politiques, et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, la discussion doit regagner en pertinence. La décision naturelle à prendre dans ce domaine est la rationalisation et la consolidation de l'ordre du jour.

Je voudrais à présent évoquer trois domaines dont traite le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire : la paix

et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme et la démocratie.

Le rétablissement de la sécurité et la promotion de la reconstruction de l'Iraq sont des questions prioritaires. Le Japon estime qu'il est très important pour la communauté internationale de soutenir l'Iraq afin qu'il devienne un État modéré et uni, qui coexiste en paix avec les pays voisins. Dans ce contexte, nous espérons sincèrement que le nouveau projet de résolution en discussion fournira une bonne base pour un partenariat international renforcé.

S'agissant de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est, le programme de développement nucléaire de la Corée du Nord est très préoccupant, non seulement pour le Japon, mais aussi pour toute la communauté internationale. Nous exhortons une nouvelle fois la Corée du Nord à démanteler sans délai tous ses programmes de développement nucléaires et ce, de façon complète, vérifiable et irréversible.

Dans le même temps et comme le Ministre des affaires étrangères Kawaguchi l'a indiqué, le Japon envisage d'assurer la normalisation de ses relations diplomatiques avec la Corée du Nord sur la base de la Déclaration de Pyongyang, après un règlement global de toutes les questions en suspens, y compris la question nucléaire, celle des missiles et celle des enlèvements.

Dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, le Japon, seule nation qui ait connu les immenses tragédies que provoquent les armes nucléaires, déploie inlassablement et résolument des efforts diplomatiques afin de construire un monde pacifique et sûr, libéré de la présence des armes nucléaires, par une stratégie réaliste et graduelle. Nous présenterons à la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires » et je voudrais d'ores et déjà appeler les États Membres à soutenir massivement ce projet.

Nous avons tous été choqués par l'attentat terroriste contre le bureau de l'ONU à Bagdad. C'était une attaque portée contre nous tous. Nous devons tous prendre des mesures résolues contre ces terroristes méprisables. Il est plus important aujourd'hui que jamais que tous les membres de la communauté internationale fassent preuve de volonté politique en prenant des mesures antiterroristes énergiques et en renforçant leur capacité de les mettre en oeuvre.

Parallèlement, il faut essayer de trouver davantage de moyens efficaces d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.

La mise sur pied d'un système de justice pénale universel permettant de mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes graves est un autre moyen de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents. Le Japon, qui a joué un rôle central dans l'appui apporté au Cambodge pour l'organisation des procès de Khmers rouges, avec l'aide des Nations Unies, se félicite de la signature du projet d'accord entre l'ONU et le Cambodge. Nous demandons au Gouvernement cambodgien et à l'ONU d'accélérer le processus de la justice au Cambodge et nous engageons les États Membres à apporter tout leur soutien à ces procès.

Je note avec plaisir que la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III) s'est terminée sur un succès le 1er octobre. Le processus TICAD, dont on célèbre le dixième anniversaire cette année, illustre le ferme attachement du Japon au développement de l'Afrique. Nous sommes fiers d'avoir continué de souligner la nécessité d'aider l'Afrique au moment où la communauté internationale enregistre une certaine lassitude des donateurs à l'égard de celle-ci. Nous espérons que les résultats de TICAD III donneront une nouvelle impulsion importante au développement de l'Afrique.

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, tous les pays concernés doivent intensifier leurs efforts afin d'honorer leurs engagements et oeuvrer à des résultats concrets positifs. Il serait dommage que les pays développés et les pays en développement finissent par s'accuser mutuellement de ne pas faire suffisamment d'efforts pour réaliser ces objectifs.

S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la Déclaration du Millénaire (A/58/323), mon gouvernement a quelques observations précises à faire et prépare actuellement une note qu'il présentera au Secrétariat et qui sera distribuée ultérieurement aux États Membres.

Les catastrophes naturelles anéantissent souvent les résultats précieux de nos laborieux efforts en faveur du développement. La prévention des catastrophes naturelles, par conséquent, est l'une des conditions sine qua non du développement durable. J'aimerais, à cet égard, réitérer la proposition faite par le Japon

d'accueillir une conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, dans le cadre de l'ONU, destinée à mettre au point de nouvelles stratégies pour le XXI^e siècle.

Pour la réussite du développement durable, l'éducation est une autre question clef à mettre en exergue. Le Japon continuera de promouvoir la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et aimerait proposer un projet de résolution sur cette question.

Nous sommes convaincus que le respect des droits de l'homme, l'instauration de la démocratie et la bonne gouvernance sont des piliers essentiels sur lesquels fonder la prospérité de sociétés honorables. Toutefois, le processus par lequel on y parvient n'est en aucun cas automatique et autonome. Il a été et est encore influencé par toute une variété d'obstacles externes et internes.

Ces obstacles sont si divers et si complexes que nous avons besoin d'une stratégie plus globale et plus intégrée, qui englobe un large éventail d'aspects politiques, économiques et sociaux de notre vie. Le Japon oeuvre activement en faveur de la notion de sécurité humaine et de l'intensification de nos efforts en vue de protéger les individus et les communautés et de renforcer leur pouvoir d'action de façon qui soit axée sur le facteur humain. Nous continuerons à oeuvrer à la réalisation des recommandations faites dans le rapport de la Commission de la sécurité humaine.

Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire feront l'objet d'un nouvel examen en 2005. Le Japon reste déterminé à apporter sa propre contribution et à travailler avec les autres États Membres à la réalisation des objectifs de la Déclaration.

Le Président (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque souscrit à la déclaration faite ce matin par le Représentant permanent du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Notre examen de l'activité de l'ONU au cours de l'année écoulée intervient à un moment important de l'histoire de l'Organisation. Les événements de l'année écoulée ont provoqué de nouvelles remises en questions concernant l'avenir de notre système de

sécurité collective. Cette Assemblée nous offre maintenant une occasion opportune d'analyse et de réflexion, puisque nous en sommes manifestement au point où il nous faut envisager une certaine redéfinition du système international.

La Jamaïque félicite le Secrétaire général de sa conduite de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Nous avons étudié son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/58/1), qui est, comme toujours, un aperçu très complet des activités de l'ONU pendant l'année. Il s'est agi d'une année difficile et riche en événements pour l'ONU, dominée par d'intenses préoccupations en matière de paix et de sécurité. La guerre en Iraq a suscité de profondes divisions et des remises en question radicales du rôle et de la pertinence de notre système de sécurité collective. Ces événements ont fait beaucoup de mal à l'Organisation et aux relations au sein de la communauté internationale. Il y a des enseignements à tirer de cette expérience, dont le plus important est qu'il n'y a pas de solution de rechange sûre au multilatéralisme et à notre système collectif, qui est le fondement de notre sécurité internationale. Ce qu'il nous faut c'est renforcer l'efficacité du système au niveau de la prise de décisions et des mécanismes de mise en oeuvre de ces décisions et améliorer le respect par les Membres des obligations de la Charte et des règles du droit international.

Par système et en pratique, l'ONU doit être démocratique dans sa prise de décisions, équitable dans ses politiques; elle doit respecter des principes précis dans son action et doit se montrer impartiale, objective et non-discriminatoire dans l'application de ses règles et normes. Les événements choquants et scandaleux du 19 août, que nous avons tous condamnés, indiquent combien il importe de maintenir l'image de l'ONU, qui doit inspirer le respect en tant qu'arbitre impartial agissant dans l'intérêt de toutes les nations et de tous les peuples de la communauté mondiale.

Certains points de détail du rapport du Secrétaire général nous obligent à exprimer quelques réserves, pour ce qui est de l'interprétation du contexte et des circonstances. Il importe, pour des questions de cette importance, de respecter un équilibre entre les rôles respectifs du Secrétariat et des États Membres, et dans les cas où l'ONU fournit une assistance, il importe que celle-ci ne soit pas interprétée de façon erronée. Les paragraphes 95 du document A/58/323 et 59 du document A/58/1 suscitent nos préoccupations. Mais

d'une manière générale, nous sommes satisfaits de ce que son rapport reflète un palmarès mitigé des accomplissements et des échecs de l'Organisation depuis notre dernière session.

Dans le domaine du désarmement, nous sommes, comme lui, déçus que les engagements internationaux pris dans ce domaine se soient affaiblis et que le processus de négociations soit dans une impasse. Nous devons tous nous inquiéter du danger que pose la propagation des armes de destruction massive, mais nous devons également nous préoccuper de la prolifération des armes légères et des armes classiques. Il faudrait aborder ces questions de manière équilibrée et non discriminatoire, en tenant compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité.

S'agissant du terrorisme, il y a eu, au cours de l'année écoulée, un accroissement de la coopération dans la lutte contre ce fléau, mais il faut élargir cette stratégie et ne pas la limiter à des mesures militaires et financières. Il faut également y ajouter une stratégie de prévention fondée sur une analyse prudente et sur des mesures visant à éliminer les causes profondes de ce phénomène.

Les activités de l'ONU ont connu leur part de succès en Afrique, mais il est clair que davantage de ressources sont nécessaires pour consolider les bases de la paix et de la stabilité dans des sociétés sortant de conflits. D'importantes réalisations ont concrétisé les engagements humanitaires, mais là aussi, des contraintes financières entravent le travail de l'Organisation, notamment pour ce qui est de lutter contre les maladies dangereuses et de fournir une assistance d'urgence en cas de catastrophe et de pénuries alimentaires.

Pour ce qui est des Objectifs du Millénaire pour le développement, nous constatons qu'il a eu quelques progrès, mais que dans certains domaines importants, il y a eu un essoufflement. La mise en oeuvre des engagements de Monterrey et de Johannesburg avance trop lentement vers les objectifs fixés dans des échéances prescrites. La croissance lente de l'économie mondiale pourrait en partie expliquer cela, mais il semblerait aussi que la solidarité et l'engagement politiques en faveur de la coopération internationale pour le développement sont bien en deçà des niveaux requis pour répondre aux buts de l'objectif 8 du programme.

Nous croyons également que trop souvent, l'assistance au développement est tributaire de critères politiques spécifiques et la réalisation de ces conditionnalités se voit accorder une plus grande priorité que les besoins essentiels en matière de réduction de la pauvreté et de bien-être économique des pays en développement. Le problème critique reste la quantité limitée des ressources. Nous saluons les pays donateurs qui ont constamment atteint leur objectif en matière d'aide publique au développement, et demandons instamment à ce que leur exemple soit suivi. Nous lançons également un appel pour que les priorités en matière de coopération pour le développement économique reflètent les préoccupations relatives à la vulnérabilité et aux niveaux de pauvreté absolue des pays en développement.

Nous voudrions dire aussi que l'ensemble des besoins de développement et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement exigent que l'ONU joue un plus grand rôle dans la formulation des politiques touchant le processus de développement. À l'heure actuelle, ces politiques sont largement déterminées par les institutions de Bretton Woods dans un système de gouvernance qui ne laisse aux pays en développement guère de voix au chapitre et guère d'influence. Ceci aboutit à la formulation de politiques de fond financières et commerciales obéissant à des prescriptions idéologiques plutôt qu'à la dynamique économique et sociale et à la diversité des circonstances qui existent dans les pays en développement.

C'est pourquoi il faut que l'ONU ait davantage d'influence et joue un rôle plus central dans la détermination des politiques qui régissent les relations économiques internationales, car celles-ci ont des incidences profondes sur la sécurité et la stabilité de la communauté mondiale. Nous reconnaissons que des mesures ont été prises pour améliorer la coordination, mais il faut aller plus loin et élaborer, au sein de l'ONU, un mécanisme qui supervise les questions de développement et prescrive des remèdes aux crises de développement.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité d'une réforme, et nous appuyons son intention d'établir un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé d'examiner cette question. Nous attendons avec intérêt les conclusions de ce groupe. Nous ne devrions pas, cependant, tarder dans les efforts que nous devons

faire pour progresser au cours de la présente session. On a évoqué la nécessité de procéder à une réforme totale, mais nous ne savons pas si c'est ce dont on a besoin maintenant, car nous croyons que les éléments fondamentaux sont en place. Ce qu'il faut, ce sont des ajustements et des changements pour que les structures existantes soient conformes aux principes de la Charte et aux besoins actuels.

La réforme doit aller dans le sens d'une démocratisation plus poussée et d'une revitalisation du rôle des organes principaux. Souvenons-nous que la démocratie n'est pas simplement une question de structures et de procédures; c'est une question de transparence et de participation ouverte dans un environnement propice à l'échange de points de vue et à un processus inclusif de prise de décisions qui tienne compte des intérêts et des vues de l'État.

Il ne faut pas oublier non plus l'importance de la revitalisation dans le contexte de l'engagement politique des États Membres. Un grande partie du problème que nous connaissons aujourd'hui tient au non-respect des obligations et des principes de la Charte – égalité souveraine des États, respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, autodétermination et règlement pacifique des différends. En l'absence d'un engagement ferme à les respecter, peu important les structures ou les procédures en place si les États ne veulent pas s'acquitter de leurs obligations.

Pour que le système international fonctionne efficacement et jouisse de la confiance du monde, tous les États doivent être tenus à des règles communes. Quel que soit le niveau de puissance militaire ou de développement d'une nation, elle doit respecter cette obligation et elle a droit au même niveau de sécurité et de possibilité d'avoir sa part de la prospérité mondiale. Nos efforts de réforme doivent tendre vers ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole au représentant de la Serbie-et-Monténégro.

M. Šahović (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*): Ma délégation a examiné avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nous souscrivons pleinement à l'évaluation du Secrétaire général, à savoir que l'année dernière a été extrêmement éprouvante, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. En fait, les

événements survenus au cours de cette période ont posé de grands défis à l'Organisation.

Le terrorisme continue de représenter une menace mondiale considérable. C'est pourquoi la lutte contre le terrorisme doit rester l'un des grands engagements de l'ONU. Mon pays est fermement convaincu que ce fléau peut être combattu au mieux par les mécanismes d'une étroite coopération multilatérale, sans que l'on ne perde jamais de vue la nécessité de respecter les droits de l'homme et de promouvoir les valeurs de la tolérance et du dialogue. Nous sommes fermement engagés à contribuer pleinement à toutes les initiatives régionales et mondiales de lutte contre le terrorisme.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, mais également dans un contexte plus large, nous appuyons le renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, au cours de l'année écoulée, la situation en Iraq et le processus de paix au Moyen-Orient sont restés au centre de l'ordre du jour de l'ONU et ont retenu l'attention du monde entier. Mon gouvernement appuie pleinement les efforts visant à rétablir la souveraineté du peuple iraquien dans les meilleurs délais possibles. Un rôle actif et bien défini de l'ONU pour faciliter et appuyer ce processus représente les meilleures chances de succès. Nous estimons essentiel aussi de remettre en route la mise en oeuvre de la feuille de route du Moyen-Orient.

Je voudrais, si vous me le permettez, aborder les questions de la prévention des conflits et du rétablissement et de la consolidation de la paix. Le rapport nous donne des exemples des nombreuses crises qui nécessitent un engagement continu de l'ONU dans les efforts visant à stabiliser la situation dans des régions fragiles de divers continents.

Mon pays contribue actuellement aux efforts de l'ONU dans ses missions au Timor-Leste et en République démocratique du Congo, et il se prépare à rejoindre l'opération de l'ONU au Libéria.

Pour ce qui est de l'aspect spécifique du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, je voudrais souligner que nous notons avec satisfaction la coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales. Une étroite collaboration avec l'Union européenne en République démocratique du Congo, ainsi qu'avec la Communauté économique des États de

l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Afrique de l'Ouest ont permis d'obtenir des résultats exemplaires.

Notre région constitue un cas typique à cet égard. La transition sans heurt de la mission des Nations Unies à la mission de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine a servi de modèle auquel on pourra se référer. Les cas de coopération fructueuse entre l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont également visibles dans mon pays. Il suffit de dire à propos que ces organisations régionales administrent deux des quatre éléments de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

S'agissant de la MINUK, nous regrettons de constater que le rapport a omis de mentionner les conditions peu satisfaisantes qui règnent dans la province du Kosovo-Metohija. Tous les rapports pertinents et périodiques – de la Mission elle-même, du Secrétaire général, des organes de l'ONU et d'autres organisations internationales présentes sur le terrain – ont admis que le niveau de violence contre les minorités y était inacceptable. La présence internationale n'a pas réussi à mettre un terme aux activités de plusieurs organisations extrémistes d'Albanais de souche, y compris de l'Armée de libération albanaise, qui a été proclamée organisation terroriste par la MINUK. La situation générale, qui pâtit également de l'intensité des activités criminelles organisées – y compris le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains – est peut-être responsable de l'échec le plus marquant, à savoir le non-retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Il est particulièrement surprenant que le sort de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays n'ait pas été mentionné dans le rapport, même si près de 260 000 personnes déplacées du Kosovo-Metohija continuent de résider en Serbie-et-Monténégro, n'étant pas en mesure de réintégrer leurs foyers.

À cette situation décourageante, je dois ajouter également que la Serbie-et-Monténégro accueille près de 400 000 réfugiés – près de 65 % d'entre eux provenant de la Croatie et le reste de Bosnie-Herzégovine. Le taux de retours pour les deux pays accuse cependant une différence considérable : la moitié du nombre total des réfugiés de Bosnie-Herzégovine sont rentrés chez eux alors que moins

d'un cinquième de ceux de Croatie ont été en mesure de le faire.

S'il est vrais que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se retire de la région, cela ne signifie pas pour autant que toute l'attention internationale et l'aide aux réfugiés doivent prendre fin. Au contraire, elles devraient continuer. Pour notre part, nous appuyons sans réserve les efforts bilatéraux avec les pays susmentionnés en vue de faciliter les retours.

Je tiens à souligner que la Serbie-et-Monténégro est entièrement acquise à l'engagement renforcé de l'ONU en faveur des droits de l'homme. Nous nous félicitons de ce que l'année dernière, un grand nombre d'États, dont le mien, aient adhéré à nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Je suis heureux de constater que la Serbie-et-Monténégro a ratifié six des sept conventions et cinq des protocoles facultatifs indiqués dans le rapport. C'est sur ces dispositions, ajoutées à l'amélioration générale de la situation en matière de droits de l'homme dans le pays, que s'est terminé le mandat du Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme, qui surveille les événements dans la région.

Dans ce contexte, on ne reconnaîtra jamais assez l'importance accrue que l'ONU accorde à la promotion de la primauté du droit dans les sociétés d'après conflit, comme cela a été également souligné lors du récent débat au Conseil de sécurité sur ce sujet. Permettez-moi de réaffirmer à ce sujet que la Serbie-et-Monténégro est pleinement déterminée à coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

S'agissant de la suite à donner au Sommet du Millénaire, il convient de mentionner l'observation formulée par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que les objectifs pourraient être réalisés si, d'ici à 2015, nous maintenons et accroissons l'impulsion donnée ces trois dernières années. La réalisation effective et ponctuelle de ces objectifs nous permettra non seulement de lutter contre la pauvreté extrême et de répondre aux besoins essentiels de l'homme, mais également de nous attaquer à certaines des principales causes de tension et de conflits armés, ainsi qu'à l'intolérance et au terrorisme.

Les efforts visant à réaliser les objectifs exigent un nouveau partenariat, impliquant des responsabilités mutuelles. Les objectifs ne pourront être atteints que si

les efforts déployés par les pays en développement sont appuyés par les pays qui ont les moyens de fournir une aide publique au développement, un allègement de la dette, un accès aux marchés et un investissement étranger direct.

Nous appuyons pleinement une mise en oeuvre coordonnée et intégrée ainsi qu'un suivi des sommets et grandes conférences de l'ONU, reflétant une notion nouvelle, globale et intersectorielle. Nous trouvons fort utiles les conclusions du Groupe de travail spécial qui a été créé en vue d'examiner l'ensemble du mécanisme des processus de suivi de ces conférences et sommets, notamment pour ce qui est de simplifier, d'améliorer l'efficacité et d'intégrer les efforts du système des Nations Unies en la matière.

Mon gouvernement attache une grande importance à l'organisation d'une grande manifestation politique en 2005 en vue d'examiner les progrès réalisés dans l'application des engagements souscrits au titre de la Déclaration du Millénaire ainsi que les résultats des conférences et des sommets dans les domaines économiques et sociaux.

Je voudrais en terminant, dire que nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général pour évaluer avec pondération la manière dont les événements de l'année écoulée ont touché l'ONU. Les États Membres doivent prendre une part active au processus leur permettant de déterminer quel type d'organisation sera le mieux à même de contribuer à la stabilité internationale, et de rester l'instrument multilatéral essentiel de la coopération mondiale dans les années à venir.

Nous attendons avec intérêt les conclusions et les recommandations du groupe de personnalités éminentes que le Secrétaire général a l'intention de désigner en vue d'étudier la réforme de l'ONU.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de saluer les efforts déployés inlassablement par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en vue d'assumer les lourdes responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines politique, économique et humanitaire, ainsi que sa direction sage en dépit des défis difficiles auxquels il est confronté à l'heure actuelle.

Ma délégation a lu les deux rapports relatifs respectivement au point 10 de l'ordre du jour sur l'activité de l'Organisation et au point 60 sur la suite à

donner aux textes issus du Sommet du Millénaire. Nous nous efforcerons dans la présente déclaration de nous en tenir d'une manière générale à la rationalisation et à la réforme de l'activité de l'Assemblée générale, en nous concentrant sur certaines questions prioritaires, tout en veillant à ne pas revenir sur la position du Koweït vis-à-vis des nombreuses questions évoquées dans le rapport. L'Assemblée générale est consciente de la position de ma délégation à l'égard de ces questions, ayant entendu la déclaration du Koweït lors du débat général.

Ma délégation souhaite faire quelques observations sur le contenu des deux rapports susmentionnés. Premièrement, le Koweït convient avec le Secrétaire général que la guerre contre l'Iraq, qui l'a libéré du régime précédent, constituait un défi à la sécurité collective, et qu'il n'existe pas d'alternative au rôle de l'ONU dans le maintien de la sécurité collective ainsi que de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays tient à souligner ce point avec force.

Il est cependant une vérité que l'on ne peut occulter, c'est que la guerre contre l'Iraq n'était pas le premier danger auquel la sécurité collective et l'ONU étaient confrontées. Des événements politiques et des guerres historiques se sont produits qui constituaient également une gageure pour notre Organisation, à commencer par l'occupation israélienne de territoires arabes, l'occupation du Koweït par l'Iraq, le non-respect par Saddam Hussein des résolutions de l'ONU pendant 12 ans et la polarisation de la communauté internationale sur la manière de faire face à ces violations.

Cependant ma délégation voit maintenant une occasion idéale de maintenir la crédibilité et le prestige de l'ONU, en appuyant les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de forger un consensus international sur les meilleurs moyens d'aider le peuple iraquien à recouvrer sa souveraineté et à reconstruire le pays.

Deuxièmement, ma délégation a constaté que le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation montrait dans un ordre chronologique précis l'évolution de la situation en Iraq sous tous ses aspects politiques. Il a expliqué les efforts consentis par l'Organisation en vue de parvenir à un règlement pacifique à cet égard. Il n'a cependant pas évoqué les efforts déployés par l'ONU en vue de donner suite à la question des prisonniers de guerre koweïtiens, question

que le régime évincé en Iraq a laissée de côté, ne faisant preuve d'aucune coopération en vue de la régler, en dépit de l'adoption par le Conseil de sécurité de quatre résolutions au titre du Chapitre VII. Il n'a pas non plus fait allusion aux derniers faits nouveaux en la matière : la découverte de fosses communes dans lesquelles étaient enterrées ces personnes, ainsi que les ressortissants de pays tiers. Ce régime a nié les faits pendant 12 ans, au cours desquels les prisonniers et leurs familles au Koweït ont vécu dans d'indescriptibles souffrances partagées par le peuple iraquien qui, lui, endurait les souffrances infligées par le régime déchu. Nous espérons que le Secrétaire général n'ignorera pas cette question, ainsi que celles des biens koweïtiens, mais qu'il y donnera suite, d'autant que les rapports précédents du Secrétaire général y font allusion de façon directe et fréquente.

À cet égard, nous tenons à remercier les membres du Conseil de sécurité, le Coordonnateur de haut niveau, Yuli Vorontsov, le Conseil de coopération du Golfe, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés pour leur position honorable reflétée dans leur récente déclaration finale, qui condamne le meurtre des prisonniers de guerre koweïtiens par le régime déchu et demande que les responsables soient traduits en justice.

Troisièmement, après un examen approfondi des rapports sur l'activité de l'Organisation et sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, ma délégation conclut qu'il existe un accord international entre le développement et l'élimination de la pauvreté d'une part, et l'instauration de la paix et de la sécurité, d'autre part. Ceci est devenu un principe clairement établi. La volonté politique pour la paix doit maintenant prévaloir sur les intérêts personnels étroits.

Ma délégation estime que la suite à donner aux Objectifs de la Déclaration du Millénaire, en particulier dans les domaines de la réforme, du développement et de l'élimination de la pauvreté, ne devrait pas se fonder sur des rapports périodiques ne couvrant que de courtes périodes. L'objectif devrait être une perspective stratégique à long terme en vue de revitaliser le rôle de l'ONU dans le siècle nouveau et de le lier à la prise de mesures concrètes et définies. Nous pensons que la réalisation de cet objectif doit faire l'objet de l'attention de l'Organisation. Il n'est pas nécessaire de commencer un cycle inutile de rapports, d'une période de présentation à la suivante.

Nous approuvons l'idée qu'un échancier strict doit être arrêté pour examiner en détail ce qui a été déjà réalisé des Objectifs de la Déclaration du Millénaire et ce qui reste à faire. Nous nous félicitons du processus de suivi qui nous paraît très complet à cet égard.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre appui à l'initiative du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau chargé d'examiner les questions relatives au renforcement de l'Organisation et de présenter des recommandations à l'Assemblée générale. Nous pensons que le processus de réforme doit continuer de manière à assurer l'efficacité de l'ONU et son action multilatérale collective.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous faire part de la reconnaissance de ma délégation pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux de la présente session.

Le Secrétaire général a présenté un rapport détaillé (A/58/I) sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Il a également présenté un rapport important (A/58/323) sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Au cours du débat général de la semaine dernière et de la précédente, de nombreux dirigeants du monde entier ont insisté sur le fait que les événements de ces quelques derniers mois, particulièrement ceux survenus en Iraq, ont ébranlé certains des postulats fondamentaux régissant les activités de cette Organisation. Non seulement certains de ces événements ont jeté une ombre sur la légitimité de l'Organisation mondiale en tant que représentante des aspirations et des préoccupations de l'ensemble de la communauté internationale plutôt que d'une partie de celle-ci, mais ils ont également ouvert à nouveau le débat plus large de la voie sur laquelle doit s'engager dans l'avenir cette organisation. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, qui estime que la période actuelle constitue à la fois un défi et une occasion pour la communauté internationale d'aborder en leur fond les réformes urgentes et nécessaires des institutions et processus de l'ONU.

Nous rendons un hommage tout particulier au regretté Sergio Vieira de Mello pour ses efforts désintéressés et dévoués au nom de l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider l'Iraq à retrouver une situation normale. Sergio Vieira de Mello et ses collègues, qui ont donné leur vie à Bagdad le 19 août 2003, se sont placés dans la plus noble tradition de la

fonction publique internationale, et leur perte sera irréparable pour l'Organisation. Nous présentons nos sincères condoléances pour cette perte, tout comme nous condamnons l'acte terroriste aveugle qui a été perpétré contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad.

L'Inde appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du rétablissement rapide de la pleine souveraineté du peuple iraquien. Nous espérons que les conditions nécessaires, y compris des mesures adéquates en matière politique et de sécurité, au réengagement actif de l'ONU en Iraq seront bientôt réunies. Nous pensons que l'ONU doit jouer un rôle crucial dans le processus de reconstruction politique et économique de l'Iraq.

Dans ses rapports, le Secrétaire général a mis l'accent à juste titre sur les menaces les plus graves qui émanent du terrorisme et des armes de destruction massive. Ces menaces sont réelles et imminentes, et ne peuvent être ignorées. L'approche active de l'ONU dans sa lutte contre la menace mondiale du terrorisme est apparue de façon particulièrement patente à travers le fonctionnement des Comités du Conseil de sécurité créés en vertu de la résolution 1373 (2001) et de la résolution 1267 (1999) concernant respectivement, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre les Taliban et Al-Qaida. Toutefois, compte tenu de la portée sans cesse accrue de l'action des réseaux terroristes et de leur aptitude à troubler le fonctionnement de la société et à menacer la vie d'un grand nombre de personnes partout dans le monde, la communauté internationale doit accélérer, par le biais de mesures réalistes et pratiques, le rythme de ses actions collectives pour faire face au défi que posent les terroristes et leurs commanditaires.

Le Secrétaire général a fait référence à de nouveaux attentats terroristes dans différentes régions du monde. Ces incidents ne font que renforcer l'opinion qu'aucune religion n'est à l'abri de tels attentats. Rien ne saurait justifier qu'on établissent un lien entre une religion et le terrorisme. Aucun argument politique, territorial, religieux ou idéologique ne peut servir à justifier le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents dans des attentats terroristes.

Dans ses deux rapports, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de lutter contre le terrorisme en assurant le plein respect des droits de l'homme et le respect d'autres normes internationales. Nous sommes

tout à fait d'accord avec ce point de vue, mais il est tout aussi important de noter que les États sont responsables de leurs actes à travers leurs obligations juridiques et autres obligations, tant internationales qu'intérieures. Chaque État Membre de l'ONU est parfaitement conscient de ces obligations. Les gouvernements des États Membres qui font partie des régimes démocratiques trouvent aussi que leurs politiques font l'objet d'un examen périodique de la part de leur peuple, auxquels ils ont à rendre des comptes. Par ailleurs, un intérêt disproportionné accordé à ce domaine d'action d'un État Membre pourrait offrir sans qu'on l'ait voulu un prétexte à des entités non étatiques qui refusent d'assumer leur responsabilité pour leurs propres actions. Cela – si peu qu'on l'ait voulu – semble mettre sur un pied d'égalité les États Membres respectueux des lois et les groupes terroristes qui ne reconnaissent aucune loi. Il convient de rappeler que ces groupes et leurs partisans ne rendent de comptes à personne pour leurs actes de terrorisme et violent le droit fondamental le plus élémentaire de leurs victimes sans défense, à savoir leur droit à la vie.

Le Secrétaire général a signalé qu'au cours des 25 années écoulées depuis la première session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a eu peu de progrès en matière de désarmement multilatéral. L'Inde n'a pas cessé de poursuivre l'objectif du désarmement mondial sur la base des principes d'universalité, de non-discrimination et de respect effectif des dispositions. Nous soulignons que la Conférence du désarmement doit jouer le rôle dont elle a reçu mandat en tant que seul organe de négociation en matière de désarmement multilatéral.

Le risque accru de voir les armes de destruction massive tomber entre les mains des terroristes est également mis en relief dans le rapport du Secrétaire général. Reconnaisant cette préoccupation, l'Inde a préparé l'année dernière un projet de résolution intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive », qui a été adopté par consensus en tant que résolution 57/83. Nous proposons d'introduire une version actualisée de ce projet de résolution à la présente session de l'Assemblée générale pour qu'il soit adopté avec l'appui de toutes les parties concernées.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a de plus en plus souvent recouru à l'imposition de sanctions comme moyen de promouvoir et préserver la

paix et la sécurité internationales. Nous convenons avec le Secrétaire général que bien que les sanctions doivent s'exercer dans toute leur rigueur sur les objectifs désignés, elles ne devraient pas toucher des populations civiles innocentes ou des pays tiers. Dans ce contexte, les travaux des processus d'Interlaken, de Bonn-Berlin et de Stockholm ont été extrêmement utiles pour affiner les systèmes de sanctions internationales. Nous estimons que des efforts semblables devraient s'appliquer aux sanctions prises contre les groupes terroristes et les acteurs autres que les États.

Lors de la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/58/I) au début du débat général, le Secrétaire général a annoncé son intention de mettre en place un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes, chargé d'examiner les pratiques passées et de recommander des améliorations pour renforcer l'ONU au travers d'une réforme de ses institutions et de ses processus. Presque chaque orateur dans le débat général s'est félicité de l'initiative du Secrétaire général. Nous réitérons notre appui au Secrétaire général pour ses efforts en vue d'initier un processus de réformes d'une grande portée de l'Organisation, de ses institutions et de ses processus. Nous sommes prêts à coopérer avec les autres États Membres pour poursuivre les efforts du Secrétaire général à cet égard.

Le Secrétaire général a souligné que le Conseil de sécurité devait recueillir l'appui le plus large possible en faveur de ses décisions et de ses actions, et que ceci ne pouvait être réalisé que s'il était perçu comme étant largement représentatif de la communauté internationale et des réalités géopolitiques du monde contemporain. Il a aussi attiré l'attention sur le fait que l'élargissement du Conseil de sécurité était à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus d'une décennie. Pour que les décisions de l'ONU en général et celles du Conseil de sécurité en particulier aient une crédibilité au niveau international et, à vrai dire, une légitimité, l'élargissement du Conseil de sécurité est indispensable. L'élargissement devrait se faire tant au niveau des membres permanents qu'au niveau des non-permanents afin d'inclure des pays qui représentent une part significative de la population mondiale, des aspirations économiques, des valeurs politiques et d'un attachement au système des Nations Unies. Nous devrions saisir cette chance qui nous est offerte par les propositions du Secrétaire général et l'accueil

favorable de cette idée par un grand nombre d'États Membres, pour aller de l'avant dans l'intérêt du multilatéralisme et de la prise de décisions internationales collective.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, ma délégation espère promouvoir l'objectif de réaliser d'autres changements au sein de l'Organisation. L'Assemblée générale a demandé des rapports sur plusieurs des propositions et nous sommes prêts à les étudier activement au sein des instances intergouvernementales appropriées.

Nous tenons à exprimer notre satisfaction pour le rôle joué par l'ONU dans la coordination de l'assistance humanitaire. La procédure d'appel global est un instrument utile et le processus actuel pour la renforcer devrait, il nous semble, également mener à un financement plus adapté et plus équitable des crises humanitaires. Parallèlement, nous sommes un peu troublés par le flou qui entoure ces dernières années le mandat des organismes du système des Nations Unies pour le développement. Soulager l'humanité de ses souffrances est un impératif moral et les organismes des Nations Unies possèdent certains avantages comparatifs pour l'instauration et la mise en oeuvre de l'aide humanitaire. La participation de ces organismes ne devrait pas toutefois donner lieu à un détournement de l'aide au développement. Ce serait une vision à court terme contraire aux objectifs recherchés. Les entités du système des Nations Unies eux-mêmes ont la responsabilité de faire en sorte que cela ne se produise pas, en dépit de l'environnement compétitif actuel en matière d'aide.

Au fil des ans, la Commission des droits de l'homme a pris davantage d'importance en tant que coordonnateur pour les questions des droits de l'homme. Améliorer l'efficacité et les méthodes de travail de la Commission a, par conséquent, déjà retenu l'attention des États Membres ces derniers temps et cela se poursuivra. À maintes reprises, le Secrétaire général a soulevé la question de la composition de la Commission, et des responsabilités et privilèges dont jouissent ses membres, ainsi que de la nécessité d'un éventuel code de conduite pour les membres. Nous n'en sommes pas convaincus. À notre avis, de telles consignes touchent le principe même de l'égalité souveraine de tous les États Membres tel qu'il est énoncé dans la Charte. Il a également été fait mention de la politisation de la Commission des droits de l'homme. Des critères sélectifs applicables au choix

des membres ne feraient qu'accentuer la politisation et non pas la réduire. Enfin, les violations des droits de l'homme et ceux qui les commettent peuvent faire l'objet d'une mise en garde et les responsables être inclus au sein de la Commission, plutôt que tenus à l'écart..

Nous saluons la remarque du Secrétaire général selon laquelle « la pauvreté et le ressentiment nourri par les injustices, qui ne saurait certes légitimer le terrorisme, ne figurent pas moins parmi ses causes indirectes » (*A/58/1, par. 5*). Nous nous félicitons également de la plus grande fréquence avec laquelle le Conseil de sécurité demande des rapports d'évaluation sur les incidences humaines que pourraient avoir les régimes de sanctions actuels ou éventuellement futurs.

Nous notons avec satisfaction que les négociations entre l'ONU et le Cambodge ont eu pour dénouement un projet d'accord, signé à Phnom Penh le 6 juin 2003.

Nous notons que le Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens a réussi à résoudre toutes les questions en souffrance concernant les projets d'article sur les immunités juridictionnelles que la Commission du droit international a adoptés en 1991. Vu l'importance de ces projets d'articles et leur capacité à contribuer à l'évolution du droit international, nous estimons qu'il serait plus approprié de les adopter en tant qu'instrument juridique contraignant. Nos préoccupations à propos de l'utilisation de méthodes terroristes transfrontières sont bien connues. Les États qui financent de telles activités criminelles internationales sont responsables au regard du droit international.

Je vais maintenant passer brièvement au rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des textes issus du Sommet du Millénaire (*A/58/323*). Le rapport dit que la question demeure posée de savoir dans quelle mesure la communauté internationale s'attèle à assurer la mondialisation profitable à tous, de façon équitable, dont il est question dans la Déclaration. Il affirme également, avec raison, qu'il n'est pas exagéré de dire que le succès ou l'échec des Objectifs du Millénaire pour le développement dépend de la question de savoir si les pays développés honoreront leurs engagements dans les domaines du commerce, de l'allègement de la dette et de l'aide.

Le Secrétaire général nous a rappelé que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement nécessitait une réponse collective aux défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans le domaine du développement. Pour relever ce défi il faut que les engagements que nous avons pris se traduisent en actions concrètes de manière à réaliser les objectifs de développement auxquels la communauté internationale a souscrit. Une croissance annuelle de 3 %, soutenue et généralisée, du revenu par habitant est nécessaire pour atteindre le but fixé de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. On a estimé qu'à elle seule l'aide publique au développement nécessiterait 50 milliards de dollars supplémentaires. Des progrès dans les négociations commerciales visant à répondre aux préoccupations clés des pays en développement, en particulier un meilleur accès au marché pour les produits dont l'exportation intéresse ces pays et la mise en oeuvre de traitements différentiels spéciaux à leur intention, doivent être réalisés de toute urgence si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes déçus que la Cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à Cancún, n'ait pas pu aboutir à un accord qui prenne en compte les intérêts et préoccupations des pays en développement.

La Déclaration du Millénaire repose sur une vision de solidarité mondiale. Les Objectifs du Millénaire pour le développement représentent un accord mondial qui rassemble tous les États Membres, développés comme en développement. Nous notons que le Secrétariat a adopté une stratégie fondamentale en vue de soutenir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'un des trois éléments de cette stratégie consiste en un suivi des progrès réalisés au niveau national. Trente-sept rapports nationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le développement ont déjà été établis, et 60 autres sont attendus avant la fin de l'année.

Toutefois, pas un seul de ces 97 rapports ne concerne un pays développé. La question qui se pose inévitablement est de se demander pourquoi. Nous notons également que, selon le Secrétaire général, les pays développés devraient être encouragés, par le biais de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres forums, à convenir d'un délai ferme pour la tenue des engagements qu'ils ont

souscrits dans le cadre de l'objectif 8, comparable à la date-cible de 2015 pour les sept premiers Objectifs du Millénaire pour le développement. La Déclaration du Millénaire a été adoptée dans un cadre universel. Dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies a accepté la Déclaration et a fixé des engagements limités dans le temps pour les sept premiers objectifs, avec une obligation pour l'ONU d'en suivre la réalisation, pourquoi le huitième objectif devrait-il faire l'objet d'un traitement différent? Pourquoi ne bénéficierait-il pas lui aussi d'un engagement limité dans le temps et d'un suivi semblable par l'ONU?

Le Secrétaire général affirme clairement sa conviction que la réussite ou l'échec des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendra du respect de leurs engagements par les pays développés. Si l'Organisation souhaite démontrer que son fonctionnement repose sur l'égalité de traitement et la représentativité, nous recommandons instamment que des rapports au niveau national soient préparés pour les pays développés, concernant la tenue de leurs engagements à l'égard des pays en développement en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La stratégie fondamentale du Secrétariat appelle à poser quelques questions en ce qui concerne l'un de ses principaux éléments. S'il n'était pas fourni de réponse satisfaisante à ces questions, la crédibilité du travail de suivi en souffrirait certainement. Un autre élément de la stratégie du Secrétariat suscite lui aussi des questions. Le Secrétaire général a lancé, au mois d'octobre 2002, la campagne en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette campagne vise à constituer des coalitions dans les pays en développement, dont le rôle serait d'encourager les gouvernements à appliquer des politiques favorables aux pauvres.

Je parle au nom d'un pays, d'un gouvernement et d'un peuple unis en une seule coalition et animés d'une seule mission principale. Cette mission consiste à éradiquer la pauvreté et à améliorer le niveau de vie de notre peuple. Pour le Gouvernement démocratiquement élu de l'Inde, il ne saurait y avoir d'objectif plus important ou plus noble que l'éradication de la pauvreté.

Par conséquent, quelle est cette coalition que le Secrétariat voudrait édifier? Et quelle sorte d'activisme exercerait-elle? Le Secrétariat souhaite-t-il assumer un

rôle de compteur de points ou de gardien des consciences? Il ne s'agit pourtant pas là de rôles qui lui ont été conférés par les États Membres, ni par la Charte. Et en ce qui concerne un plus grand rôle d'activistes au sein des grands sous-ensembles de la société civile, il faut comprendre qu'au mieux certains membres de la bureaucratie de l'ONU peuvent choisir à titre personnel d'exercer une influence en ce sens, mais qu'ils ne doivent pas pour autant se départir de leurs responsabilités envers leurs interlocuteurs principaux au sein des États Membres.

Durant la session en cours, nous allons suivre activement la réforme du processus de planification et d'élaboration des budgets. Nous sommes conscients de l'importance des réformes, non seulement pour accroître l'efficacité du processus et en renforcer le contenu, mais aussi pour améliorer les mécanismes garantissant que les provisions budgétaires suffisent aux besoins des programmes et activités mandatés. Si l'on considère les implications à long terme pour l'Organisation, il est urgent d'aborder cette question, mais nous devons aussi nous méfier de conclusions hâtives ou irréfléchies.

S'agissant des réformes en cours, nous apprécions les efforts qui ont été menés pour améliorer la qualité du service de l'Assemblée générale, la réorientation des activités d'information et les vastes réformes en matière de gestion des ressources humaines. Des investissements considérables ont été consacrés à l'amélioration des ressources en technologies de l'information et de la communication. Certains résultats sont déjà apparents, mais nous attendons avec intérêt des rendements de l'investissement à la mesure de son volume.

L'importance de la session en cours réside également dans l'examen par l'Assemblée générale du budget ordinaire de l'Organisation pour les deux prochaines années. Nous nous félicitons de la présentation du budget ordinaire dans un cadre orienté vers les résultats. Nous espérons qu'une élaboration plus poussée de ces outils budgétaires orientés vers les résultats aideront l'Organisation à mieux justifier ses besoins en matière de ressources pour ses programmes et activités, et à améliorer sa capacité de rendre des comptes.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Italie au nom de l'Union européenne et souhaite seulement se concentrer sur quelques points. Tout d'abord, ma délégation félicite le Secrétaire général pour ses rapports sur l'application de la Déclaration du Millénaire ainsi que sur l'activité de l'Organisation. Ceux-ci fournissent une excellente base pour nos débats.

Dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général en appelle à la mise en place d'un système de sécurité collective cohérent et fondé sur l'équité, reposant sur une compréhension commune des principales menaces dans le monde d'aujourd'hui et de ce que doivent être nos réponses conjointes. À notre avis, il est essentiel de placer l'être humain au coeur de ce débat.

La sécurité, selon nous, c'est la sécurité humaine. La sécurité humaine englobe les menaces diffuses que sont les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, la pauvreté ou les maladies, tout comme les menaces actives que sont le terrorisme, le crime organisé transfrontalier ou les armes de destruction massive. Nous devons étudier ces menaces à la lumière de leurs effets sur les êtres humains concernés, et tout particulièrement les plus vulnérables.

En tant qu'ancien président du Réseau de la sécurité humaine, l'Autriche s'est engagée à continuer de promouvoir le concept de sécurité humaine au sein de l'Organisation des Nations Unies, en concentrant tout particulièrement ses efforts sur la nécessité d'améliorer le sort du nombre inacceptable de personnes qui vivent dans la pauvreté, souffrent de maladies ou restent sans éducation. Parallèlement, nous devons oeuvrer en priorité à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'année 2003 a été, sans l'ombre d'un doute, une période très difficile pour notre Organisation. L'atroce attaque contre les bureaux de l'ONU à Bagdad, le 19 août 2003, a mis en lumière les graves risques qu'encourt notre personnel dans l'accomplissement de son travail humanitaire sur le terrain. Les plans du Secrétaire général pour améliorer les mesures de sécurité protégeant le personnel des Nations Unies méritent l'appui sans réserves de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons de l'appel à la réforme lancé par le Secrétaire général et nous nous engageons à

participer vigoureusement à ce débat et à la recherche de solutions adéquates. L'Autriche, en tant que pays hôte de l'un des sièges de l'ONU, se sent fortement responsable du fonctionnement efficace de l'Organisation. Nous sommes disposés à collaborer avec tous les partenaires concernés pour donner corps aux propositions de réforme formulées par le Secrétaire général.

Sous l'impulsion du Secrétaire général, la réforme du Secrétariat a accompli des progrès significatifs et louables. L'Autriche se félicite de cette évolution positive, mais constate qu'il reste fort à faire.

Parallèlement, notre responsabilité, à nous les États Membres, est de nous montrer à la hauteur de notre engagement en faveur d'un multilatéralisme plus efficace.

L'Assemblée générale est au coeur de l'Organisation, en tant qu'organe universel où tous les pays sont représentés sur un pied d'égalité. Il est regrettable que cet organe, qui a tant contribué à la création des règles et normes internationales, ait perdu de sa pertinence. Les débats répétés et s'étirant en longueur, ainsi qu'un ordre du jour surchargé, font obstacle à son bon fonctionnement. En conséquence, l'Autriche appuie pleinement vos efforts, Monsieur le Président, pour revitaliser l'Assemblée.

Il a également été reproché au Conseil économique et social de ne pas tenir son rôle de principal guide et organe de coordination dans le domaine du développement économique et social. La revitalisation du Conseil économique et social fondée sur l'examen de sa fonction et de ses méthodes de travail est un autre sujet auquel l'Autriche attache une grande importance.

Il est vrai que la composition du Conseil de sécurité ne correspond pas aux réalités géopolitiques de notre siècle. Le Conseil ne reflète ni le nombre croissant des membres de l'Organisation ni le nécessaire équilibre régional. Son processus décisionnel est, en conséquence, perçu comme manquant de légitimité. À notre avis, le débat ne porte pas seulement sur qui doit être représenté au Conseil, mais aussi sur le moyen de garantir que le processus décisionnel qui y prévaut soit compatible avec les intérêts de la paix et de la sécurité mondiales. Dans ce contexte, les groupes régionaux doivent assumer leurs responsabilités et parvenir à des solutions.

Pour terminer, je voudrais indiquer que l'Autriche est fermement convaincue que le renforcement des principaux organes de l'ONU contribuera à la réalisation des Objectifs de la Déclaration du Millénaire et rendra l'Organisation mieux armée pour relever les défis à venir.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie au titre des points 10 et 60 de l'ordre du jour.

Notre délégation tient, bien entendu, à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons grandement de pouvoir collaborer avec vous tout au long de l'année à venir. Nous voudrions remercier le Secrétaire général pour le remarquable esprit de direction dont il a fait preuve durant l'année écoulée et pour nous avoir présenté aujourd'hui les deux rapports dont nous sommes saisis.

Nos délégations félicitent le Secrétaire général de nous avoir soumis bien plus qu'un simple rapport intérimaire, tant il est important. Son rapport sur l'activité de l'Organisation expose les graves et gigantesques difficultés auxquelles est confrontée l'Organisation, ainsi que ses membres, en ces temps instables. Le Secrétaire général y met également en lumière les réussites de l'Organisation, qui sont considérables même en une année aussi éprouvante que celle qui vient de s'écouler.

Nos délégations souscrivent pleinement au message du Secrétaire général, selon lequel les institutions multilatérales, en particulier le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, doivent s'adapter aux défis qui se posent à nous, afin d'y répondre. Sans cela, leur marginalisation sera pratiquement inévitable.

Nous accueillons avec satisfaction l'annonce, par le Secrétaire général, de la constitution d'un groupe chargé d'examiner les défis politiques auxquels est confrontée l'Organisation ainsi que les structures institutionnelles qui seront nécessaires pour les relever efficacement. Il est urgent de procéder à cet exercice, auquel nous accordons notre plein appui. Nous attendons avec intérêt les propositions que le Secrétaire général doit formuler l'année prochaine.

L'un des principaux défis qui se posent à l'Organisation est la souffrance indicible que les conflits violents, notamment en Afrique, infligent à d'innombrables civils. Il ne suffit pas d'exhorter les gouvernements et les mouvements rebelles à respecter les normes les plus élémentaires du comportement civilisé, pour ensuite, impuissants hausser les épaules, lorsqu'ils n'en ont cure et que par milliers les individus sont violés, mutilés, torturés et assassinés.

Une réponse internationale vigoureuse à des souffrances de cette envergure ne saurait être entravée par des interprétations étroites de la notion de souveraineté. Le devoir le plus fondamental d'un État est de protéger ses citoyens. Lorsque les gouvernements sont impuissants ou peu enclins à protéger leurs citoyens de grandes détresses ou qu'ils en sont eux-mêmes responsables, c'est à la communauté internationale qu'il incombe de protéger les individus, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité. De même, il ne peut laisser les responsables de ces atrocités échapper à la justice.

Dans ce contexte, nous espérons avec le Secrétaire général que la Cour pénale internationale apportera une contribution durable au maintien de la paix et de la sécurité, à la promotion de l'État de droit et au respect des droits de l'homme.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent faire davantage encore pour protéger ceux que nous employons pour travailler en notre nom. Nous exhortons tous les pays à devenir partie à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et à faire en sorte qu'en toutes circonstances, le personnel des Nations Unies ainsi que le personnel associé, qui prend part aux activités de maintien de la paix, aux activités humanitaires ou autres, soit dûment protégé.

Nous n'entendons nullement minimiser l'importance des autres questions mises en avant dans le rapport. Parmi elles, nous notons tout spécialement la nécessité de mener des efforts concertés pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques; la menace à la paix que constitue le terrorisme; le risque de combattre le terrorisme aux dépens des droits de l'homme et du respect de la loi; ainsi que la poursuite des violations flagrantes des droits de l'homme, souvent commises, de la manière la plus éhontée, contre les droits des femmes. En outre, nous sommes d'avis, avec le

Secrétaire général, que des efforts plus énergiques doivent être déployés pour empêcher les conflits, faire cesser ceux qui surgissent et aider à la reconstruction des États touchés.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des observations constructives contenues dans le rapport sur le rôle précieux que peuvent jouer les coalitions volontaires en matière de maintien de la paix. Au Timor-Leste, en République démocratique du Congo et, tout récemment, au Libéria, nous avons vu ces coalitions prendre la tête des efforts de stabilisation dans les situations de conflit. Nous voudrions insister, une fois de plus, sur le fait que tous les soldats de la paix agissant sous mandat de l'ONU devraient être reconnus comme tels, qu'elle que soit la couleur de leurs casques.

Ainsi que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité l'ont reconnu, une action régionale efficace, à l'image de celle qui a été menée aux Îles Salomon par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et leurs partenaires du Forum des îles du Pacifique, peut sensiblement contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ce dans le plein respect de la Charte.

Nos délégations apprécient également le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement appelle la communauté internationale à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Il reconnaît que l'aide au développement seule ne suffira pas à éliminer la pauvreté.

Dans ce contexte, l'absence de progrès lors de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Cancún est regrettable. Il existe ici une contradiction profonde. Nous ne pouvons pas, d'un côté, plaider en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et de l'autre, laisser subsister les barrières commerciales, les subventions et les quotas, alors qu'ils sapent la croissance économique et contribuent à perpétuer la pauvreté. Les barrières qui entravent et faussent le commerce agricole sont tout particulièrement préoccupantes. Ces mécanismes malsains doivent être démantelés et nous devons absolument remettre le cycle de négociations de Doha sur les rails.

Le message commun aux rapports du Secrétaire général est que l'Organisation doit améliorer ses capacités institutionnelles et que les États Membres doivent montrer davantage de volonté politique, si l'on veut répondre aux aspirations énumérées dans la Charte dans un environnement international de plus en plus complexe et délicat. Le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie estiment que le Secrétaire général a raison lorsqu'il affirme que l'Organisation est à une croisée des chemins. Nous demandons à tous les États Membres de choisir la route qui mènera à un système multilatéral plus productif et plus efficace, en mesure de s'attaquer véritablement aux problèmes qui se posent à nous.

La séance est levée à 18 heures.